



quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE LA CASAS

2024
2030



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| Editorial de Monsieur le Préfet | 4 |
| Les nouveaux Contrats de Ville Engagement 2030 | 7 |
| Les signataires du Contrat de Ville 2024-2030 de la C. A. Saint-Avold Synergie | 10 |
| 1. – Présentation du territoire | 11 |
| 1.1. Le territoire de la communauté d’agglomération Saint-Avold Synergie | 12 |
| 1.2. Les quartiers de la Politique de la Ville « Engagement 2030 » | 14 |
| 1.2.1. Un investissement historique du territoire dans la Politique de la Ville | 14 |
| 1.2.2. Présentation des quartiers prioritaires | 15 |
| 1.2.3. Le cas particulier des « poches de pauvreté » | 19 |
| 1.2.4. Le positionnement des quartiers prioritaires au sein de l’agglomération | 22 |
| 2 – la stratégie d’intervention | 27 |
| 2.1. La méthodologie d’élaboration du Contrat de Ville | 28 |
| 2.2. La stratégie d’intervention | 29 |
| 3 – Les orientations stratégiques | 31 |
| 3.1. Thématique Education et parentalité | 32 |
| 3.1.1. La réussite éducative : constats et enjeux | 32 |
| 3.1.2. Le soutien à la parentalité : constats et enjeux | 37 |
| 3.1.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique éducation et parentalité | 40 |
| 3.2. Thématique Accès à la culture et au sport | 43 |
| 3.2.1. L’accès à la culture : constats et enjeux | 43 |
| 3.2.2. L’accès au sport : constats et enjeux | 44 |
| 3.2.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à la culture et au sport | 46 |
| 3.3. Thématique animation sociale et citoyenneté | 48 |
| 3.3.1. Animation sociale et participation citoyenne : constats et enjeux | 48 |
| 3.3.2. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville | 50 |
| 3.4. Thématique Accès au droit et à la santé | 51 |
| 3.4.1. Accès au droit et à la santé : constats et enjeux | 51 |

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 3.4.2. | Les orientations prioritaires du Contrat de Ville | 55 |
| 3.5. | Thématique emploi et insertion professionnelle | 56 |
| 3.5.1. | Emploi et insertion professionnelle : constats et enjeux | 56 |
| 3.5.2. | Les orientations prioritaires du Contrat de Ville | 61 |
| 3.6. | Thématique cadre de vie | 63 |
| 3.6.1. | Cadre de vie : constats et enjeux | 63 |
| 3.6.2. | Les orientations prioritaires du Contrat de Ville | 66 |
| 3.7. | Synthèse des orientations du Contrat de Ville | 68 |
| 4 | – Le fonctionnement du contrat de ville | 70 |
| | Le pilotage et l’animation du Contrat de Ville | 71 |
| | La participation citoyenne | 73 |
| | Les engagements des partenaires en direction des publics des quartiers prioritaires | 75 |
| | Les financements du contrat de la ville | 81 |
| | L’évaluation du Contrat de Ville | 81 |
| | Signatures | 83 |
| 5 | – ANNEXES | 85 |
| | Synthèse des concertations avec les habitants | 866 |
| | Circulaire du 31.08.2023, relative à l’élaboration des nouveaux Contrats de Ville | 88 |
| | Comptes-rendus des ateliers de co-construction du nouveau Contrat de Ville | 94 |
| | Convention d’abattement TFPB | 115 |

PREAMBULE

Editorial de Monsieur le Préfet

Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée. Le travail mené en 2023 a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, prenant en compte les évolutions socio-économiques de ces dix dernières années. En Moselle, deux nouveaux quartiers entrent dans cette géographie : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy, portant à 26 le nombre de quartiers prioritaires en Moselle.

Cette nouvelle génération de contrats va constituer notre feuille de route jusqu'en 2030. Établi aux plus près des priorités des habitants, en concertation avec les collectivités locales et avec les acteurs de proximité, chaque contrat sera centré sur des enjeux et sur des priorités resserrées.

L'accès à l'emploi des habitants est l'objectif prioritaire de l'État. Pour cela, l'accès à la formation, l'accompagnement du développement économique et de l'entrepreneuriat sont des axes d'intervention sur lesquels l'État sera particulièrement mobilisé.

Le cadre de vie et la transition écologique seront également au cœur des priorités. Les moyens de l'État seront déployés pour améliorer les conditions d'existence et le cadre de vie des habitants et une meilleure intégration des quartiers dans leur environnement.

Pour que les habitants se sentent davantage en sécurité dans leurs quartiers, la priorité sera accordée sur la lutte contre le trafic de stupéfiants.

De manière transversale, l'engagement citoyen sera valorisé et sera promu sous toutes ses formes.

La citoyenneté, le respect des valeurs de la République et de la laïcité sont des vecteurs d'intégration républicaine, que l'État portera dans les contrats de ville « engagements quartiers 2030 ».

Pour notre jeunesse, un accompagnement renforcé sera mis en place pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, ceux qui ont besoin d'un soutien particulier pour acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Ces contrats sont aussi ceux des habitants. Les enjeux identifiés lors des consultations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants sont pris en compte dans ces contrats et sont intégrés dans les priorités de chaque quartier, au plus près des besoins exprimés. Consultés en amont, les habitants seront associés à la mise en œuvre des contrats, pour s'assurer que les politiques publiques menées par l'État et par les collectivités, et également les actions

portées par les acteurs associatifs et tous les partenaires de la politique de la ville, produisent des effets concrets et mesurables.

Telle est l'ambition de l'Etat pour que les contrats de ville améliorent la vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Laurent Touvet,
Préfet de la Moselle**



Editorial de Monsieur le Président de la CASAS

Les nouveaux Contrats de Ville

Engagement 2030

Les nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » succèdent au contrat de ville « nouvelle génération » 2014-2023. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi Lamy, reste le cadre légal.

Les principes structurants restent identiques à savoir :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat faisant l'objet d'une géographie prioritaire basé sur le revenu,
- Un contrat recourant prioritairement au droit commun,
- Un processus s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a fixé un cadre complémentaire précisant le triple objectif attendu par le gouvernement :

1. Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants,
2. Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extrascolaire, sportive, culturelle ou sociale etc. ;
3. Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.

Les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » comporteront donc un socle consacré à des thématiques transversales et pourront, le cas échéant, être complétés par une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construits avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les contrats de ville ne sont plus, par conséquent, organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie, définie en réponse à ces enjeux, devra préciser l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers mobilisés à chaque échelle territoriale et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Ces réponses s'appuieront notamment sur les engagements ministériels annoncés lors du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023. La gouvernance et la définition de la stratégie intercommunale au sein du territoire de la Communauté de communes sera une des réponses aux attentes de l'Etat.

Le contrat de ville est signé pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030. La circulaire précitée prévoit, suite au renouvellement des équipes dirigeantes communales et intercommunales, une actualisation qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Le Comité interministériel des villes (CIV) du vendredi 27 octobre 2023 est venu préciser la question du contenu et des thématiques prioritaires fixés au niveau national

Plusieurs mesures phares pour la politique de la ville, répondant à la vision "Quartiers 2030" ont été présentées. Ces mesures sont déclinées en 4 axes pour les quartiers prioritaires, avec un accent sur la cohésion sociale et territoriale.

- **Transition Écologique** : Les quartiers prioritaires sont confrontés à des logements mal isolés et des espaces minéraux, les rendant vulnérables aux conséquences du changement climatique. Pour répondre à ces défis, le gouvernement prévoit d'ajouter 24 nouveaux quartiers au programme "Quartiers Résilients" pour les accompagner dans leur transition écologique. De plus, la part du Fonds Vert investie dans ces quartiers sera doublée, avec un objectif de 15 %. Un projet de loi sera mis en place pour réhabiliter les copropriétés dégradées, ce qui bénéficiera directement aux quartiers prioritaires. Enfin, l'amélioration de la desserte des QPV est prévue grâce au projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), qui mettra également l'accent sur les transports collectifs en site propre.
- **Politique de la Ville** : Une politique de la ville réussie doit prendre en compte les besoins spécifiques de chaque territoire et impliquer activement les habitants. Pour ce faire, de nouveaux contrats de ville seront élaborés

pour la période 2024-2030, prenant en compte une géographie prioritaire actualisée. L'objectif est également de promouvoir la mixité sociale en adaptant les attributions de logements. Les contrats de ville seront simplifiés et axés sur des projets co-construits avec les résidents.

- **Plein Emploi** : plusieurs mesures sont destinées à favoriser le plein emploi dans les quartiers prioritaires. Un programme baptisé "Entrepreneuriat Quartiers 2030" sera lancé en partenariat avec Bpi France, bénéficiant d'un financement de 456 millions d'euros sur quatre ans. Un fonds de 300 millions d'euros sera créé pour soutenir les associations et réintégrer les publics les plus éloignés de l'emploi, dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers. Dès 2024, une politique de testing sera déployée pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'emploi, au logement et aux prêts bancaires, sous la supervision de la DILCRAH.

- **Services Publics** : l'accessibilité aux services publics sera améliorée dans les quartiers prioritaires. Les collèges verront leurs horaires prolongés de 8h à 18h à partir de la rentrée 2024, et les cités éducatives seront progressivement généralisées. Les bibliothèques dans 500 quartiers étendront leurs horaires. De plus, 1000 éducateurs socio-sportifs seront déployés pour renforcer les activités sportives dans ces quartiers. Une expérimentation de la Force d'Action Républicaine (FAR) sera réalisée dans certaines communes pour renforcer la sécurité et l'ordre public, notamment à Besançon, Valence et Maubeuge.

Les signataires du Contrat de Ville 2024-2030 de la C. A. Saint-Avold Synergie

Le présent Contrat de Ville 2024-2030 est conclu entre :

- La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, représentée par son Président,
- L'État, représenté dans le département par le Préfet de la Moselle,

ET

- La Ville de Saint-Avold, représentée par son Maire,
- La Ville de Valmont, représentée par son Maire,
- La Ville de Folschviller, représentée par son Maire,
- La Région Grand Est, représentée par son Président,
- Le Département de la Moselle, représenté par son Président,
- Moselis, représenté par son Directeur général,
- Vivest, représenté par son Directeur général,
- CDC Habitat, représenté par son Directeur général,
- Eurométropole Metz Habitat, représenté par son Directeur général,
- France Travail, représenté par son Directeur Territorial,
- La Caisse d'allocations familiales, représenté par son Directeur,
- Le Parquet de Sarreguemines, représenté par M. le Procureur de Sarreguemines,
- L'Éducation nationale, représentée par son Recteur,
- La Caisse des dépôts et consignations, représentée par son Directeur général,
- L'Agence régionale de santé, représentée par sa Directrice générale,
- La Chambre de commerce et d'industrie Moselle, représentée par son Président,
- La Chambre des métiers et de l'artisanat Grand Est, représentée par son Président

1. – PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1. Le territoire de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie est issue de la fusion en 2017 des communautés de communes du Pays du Naborien et Centre Mosellan. Cette agglomération, située dans le bassin de vie de Moselle-est, réunit 41 communes et compte 52 150 habitants¹, pour une densité moyenne de 150,1 habitants/km². Le territoire est marqué par de fortes disparités puisque cohabitent en son sein des territoires ruraux et urbains, résidentiels et industriels. A côté de la ville-centre, Saint-Avold et de ses 15 045 habitants, seules 5 communes comptent plus de 3000 habitants (Folschviller, Valmont, Morhange, L'Hôpital et Carling).

La **population du territoire diminue depuis plusieurs décennies** et cette tendance se poursuit (56 064 habitants en 1999 pour 52 150 aujourd'hui) et reste dans l'ensemble plutôt vieillissante, avec par exemple une hausse de la part des plus de 60 ans de près de 8 points en dix ans (de 22% en 2010 à 29,7% en 2021) ainsi qu'une diminution de la part des familles² parmi les ménages (de 68,7 % à 65,5 % entre 2010 et 2021)³.

Mais ce territoire du bassin minier lorrain qui a souffert de la désindustrialisation ne manque pas d'atouts. Il a su bénéficier de sa bonne connexion autoroutière et ferroviaire aux échelles régionales, nationales voire européennes, pour entamer **un cycle de redynamisation industrielle depuis le début des années 2000**.

Les différentes zones industrielles et d'activité (10 en tout) gérées par la CASAS témoignent de la reconversion économique du territoire vers des activités telles que la pétrochimie, l'agro-alimentaire, la métallurgie, les services, etc.

Certaines de ces zones sont positionnées dans les communes où sont situés les quartiers prioritaires (« Vente au Carreau », plate-forme chimique Saint-Avold-Carling et « Zone Europort » à Saint-Avold, « Parc industriel du Furst » à Folschviller, « Zone Actival » à Valmont).

L'exemple de la zone de Furst est emblématique de cette redynamisation industrielle, avec son chevalement "tour-marteau", qui rappelle le passé de puits de mine mais qui alors qu'elle avait été fermée en 1979, accueille aujourd'hui des activités diversifiées⁴. Les attentes sont également très fortes au regard du projet HoloSolis⁵, synonyme de création de nouvelles activités économiques et de l'arrivée de nouveaux ménages venant dynamiser le territoire.

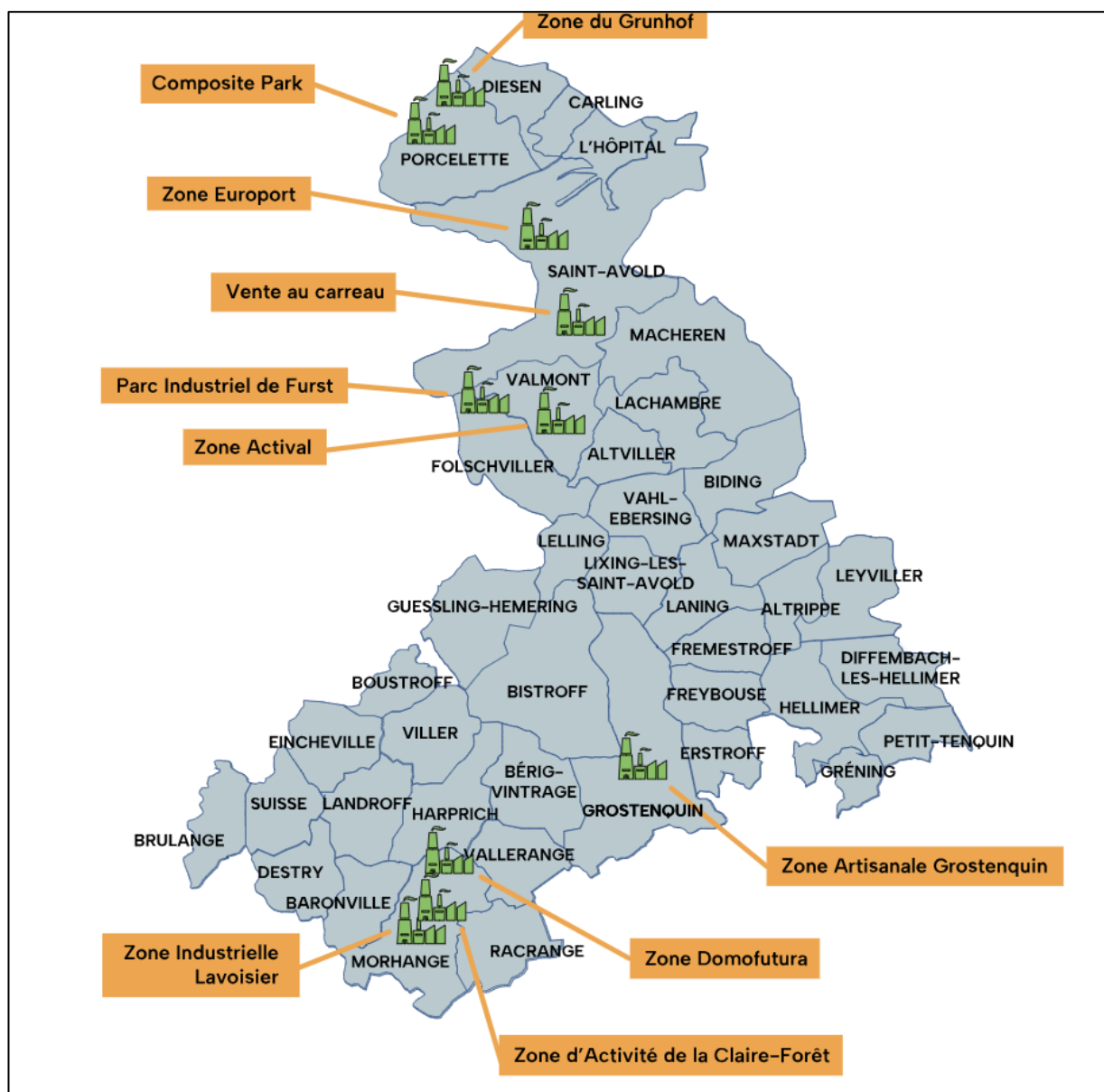
¹ Insee 2021

² Au sens Insee : couple sans enfants, couples avec enfants, familles monoparentales

³ Entre 40 et 35,6% pour les familles avec enfants.

⁴ Fermetures d'accès, serrures d'ameublement, système de construction innovant en polystyrène, serrurerie et tuyauterie industrielle, préparateur et distributeur de gaz industriels, mais aussi boulangerie industrielle ou prestataires de services

⁵ Le consortium européen HoloSolis lancera au printemps 2025 la construction de son usine de panneaux solaires à Hambach (Moselle). Avec 850 millions d'investissement et 1.800 salariés, il apparaît comme le plus gros projet industriel en cours dans le Grand Est. La production démarrera fin 2026.



Source : site internet de la CASAS

Autre signe de dynamique, on note qu'entre 2010 et 2021, la part des diplômés a augmenté : de 16,3 % à 21,9% pour l'enseignement supérieur et de 14,2 à 16,8% pour le niveau baccalauréat, tandis que la part des non-diplômés a diminué (de 33,7% à 24,5%).

Saint-Avold Synergie dispose des compétences obligatoires suivantes :

- Développement économique
- Relations transfrontalières
- PLH, logement et urbanisme (dont aire d'accueil des gens du voyage)
- Transports et mobilité
- Tourisme et Ruralité
- Politique de la ville
- Collecte et traitement des déchets ménagers.

Elle s'est également dotée de compétences optionnelles, telles que protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; création-aménagement-entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. Au titre des compétences facultatives, elle gère l'eau et l'assainissement et la fibre optique. Elle gère certains équipements communautaires comme la Maison France Services à Morhange et le complexe nautique et s'occupe également de la fourrière animale.

Afin de développer des synergies positives, **la Communauté d'Agglomération coopère avec les territoires environnants :**

- En matière d'aménagement du territoire, elle est partie prenante du schéma de cohérence territoriale (SCOT) élaboré par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle, qui regroupe les EPCI du Bassin de Moselle-Est (Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France ; Communauté de Communes de Freyding-Merlebach ; Communauté de communes du Warndt).
- En matière de développement économique, elle s'insère dans le Projet Territorial du Warndt-Naborien avec 3 autres EPCI (Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont, Communauté de Communes de Freyding-Merlebach ; Communauté de communes du Warndt) qui vise à accompagner les mutations industrielles et notamment la fermeture des dernières centrales à charbon, afin d'engager la transition énergétique en favorisant localement le développement d'une filière hydrogène.
- En matière de santé, le projet de territoire du Warndt Naborien décline aussi un axe portant sur la préservation de la santé humaine. C'est donc également dans ce cadre territorial que va se développer un Contrat Local de Santé, actuellement en cours de finalisation.

1.2. Les quartiers de la Politique de la Ville « Engagement 2030 »

1.2.1. Un investissement historique du territoire dans la Politique de la Ville

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » succède au contrat de ville « nouvelle génération » 2014-2023 qui lui-même prolongeait l'engagement du territoire dans la Politique de la ville. En effet, la communauté de communes du Pays Naborien avait déjà contractualisé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur la période 2007-2014, portant sur quatre quartiers prioritaires⁶, qui succédait lui-même au contrat de ville du Bassin Houiller de Lorraine (2000-2006) concernant 16 communes réparties sur 2 arrondissements de la Moselle.

⁶ Cité du Furst (Folschviller et Valmont), Carrière/Wenheck (Saint-Avold), Faubourg (Saint-Avold) et Cité Colline (L'Hôpital)

Le contrat de ville de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été signé le 2 juillet 2015 sur la base de la nouvelle géographie prioritaire, ciblant deux quartiers prioritaires (QPV) : Cité du Furst et Carrière Wenheck.

Dans le cadre des trois piliers qui le composaient⁷, le contrat de ville 2015-2020 du Pays Naborien ciblait particulièrement **quatre grandes priorités** :

- La mobilisation accrue des acteurs sous l'animation d'une entité unique à l'échelle intercommunale (Agglomération depuis 2017)
- Le ciblage des opérations pour éviter leur dispersion
- L'implication des citoyens et leur appropriation du contrat de ville par la création de conseils citoyens et Audaces's – centre social culturel et sportif Marcel Martin pour le quartier de la Cité du Furst)
- L'articulation des financements rendant possible une mobilisation financière d'envergure et rapide sur une opération essentielle.

1.2.2. Présentation des quartiers prioritaires

Le nouveau Contrat de Ville conserve les mêmes quartiers prioritaires (Cité du Furst et QPV Carrière Wenheck), avec quelques ajustements de périmètres (par exemple, le secteur aux abords du quartier du Furst où est implanté le centre social Audaces's est maintenant intégré au quartier prioritaire.

| Communes | Quartier Prioritaire | Population (RP 2013) | Population (RP 2020) | Médiane du revenu déclaré ⁸ |
|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--|
| Folschviller, Valmont | Cité du Furst | 1 474 habitants | 1603 habitants | 10390€ |
| Saint-Avold | Carrière Wenheck | 3 457 habitants | 3118 habitants | 9720€ |

Les QPV regroupaient 4 931 habitants en 2013 pour **4721** aujourd'hui, soit 9% de la population de la CASAS.

La part des QP au sein des villes est très différente. Le quartier de Carrière Wenheck représente 20,5%⁹ des habitants de la commune alors que la cité du Furst représente 83,5% des habitants de la commune de Folschviller et 16,5 % de celle de Valmont. S'ils ont de nombreux points communs, notamment en termes de concentration de pauvreté et de statut d'occupation (majoritairement en logement social), ces quartiers sont différents en termes de structure urbaine, de desserte en transports en commun, de présence de services, de tissu associatif etc.

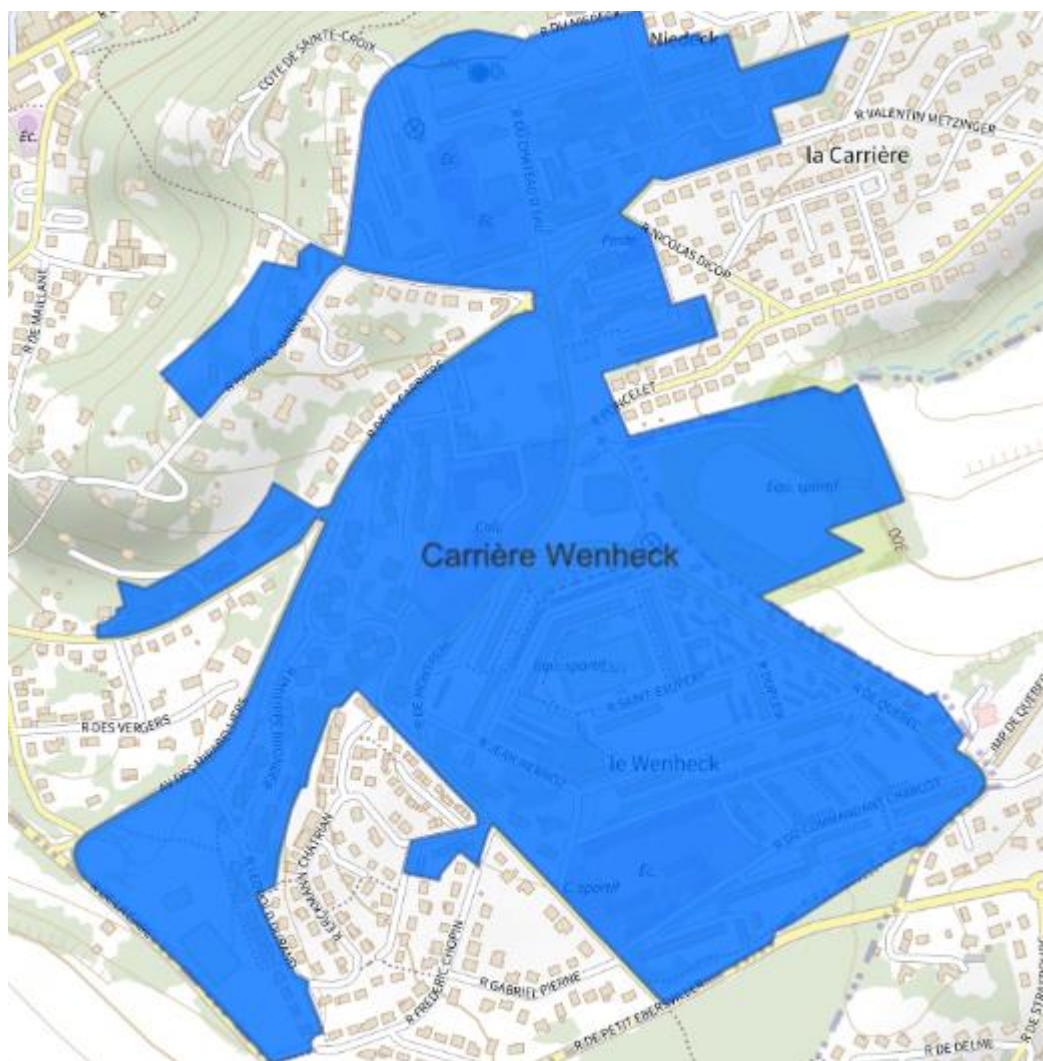
Leurs caractéristiques démographiques ne sont pas non plus les mêmes : plus de personnes âgées à Carrière Wenheck, plus de familles au Furst, par exemple

⁷ Développement de l'activité économique et de l'emploi, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain

⁸ Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017.

⁹ Source : ONPV 2021 (sur ase Insee, Recensement de la Population 2018)

QUARTIER Carrière Wenheck (Saint-Avold)



| Indicateurs clés | Carrière Wenheck |
|--|------------------|
| Population | 3 138 habitants |
| Part des moins de 25 ans | 32,6% |
| Part des 60 ans ou plus | 22,9% |
| Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi | 33,1% |
| Indice de jeunesse | 1,1 |
| Part des ménages d'une personne | 40,5% |
| Part des ménages de 6 personnes et plus | 2,6% |
| Part des étrangers dans la population | 11,3% |
| Part des familles monoparentales | 30,1% |
| Taux d'emploi | 41,5% |
| Part de la population occupant un emploi à temps partiel | 25,6% |
| Taux de chômage (au sens du recensement) | 31,9% |
| Taux de pauvreté (au seuil de 60 %) | 44,0 % |
| Part des ménages imposés | 21% |

Source : ONPV-INSEE, Recensement de population 2020

Le quartier prioritaire Carrière Wenheck regroupe deux quartiers construits après-guerre : un quartier d'habitat collectif de taille moyenne (la Carrière) et un quartier de grands ensembles (le Wenheck).

Si le quartier n'a pas bénéficié d'un programme complet de rénovation urbaine et alors même que l'attractivité globale de ce patrimoine est assez faible, **des opérations d'amélioration du bâti** ont néanmoins été réalisées par les bailleurs sociaux ces dernières années : rénovation thermique, programmes lourds sur certains secteurs (Wenheck : démolition, pose de balcons, ...)

La population du quartier est vieillissante mais c'est surtout au Wenheck que ce phénomène est accentué, Carrière accueillant une population plus jeune et d'origines diverses. Le quartier accueille une part très importante de personnes seules (plus de 40%) ce qu'on peut rapprocher de la typologie (plus de petits logements qu'à la cité du Furst).

Le quartier est doté **de nombreux équipements et d'une vie associative assez riche**, même s'il y a de fortes différences entre les deux sous-secteurs :

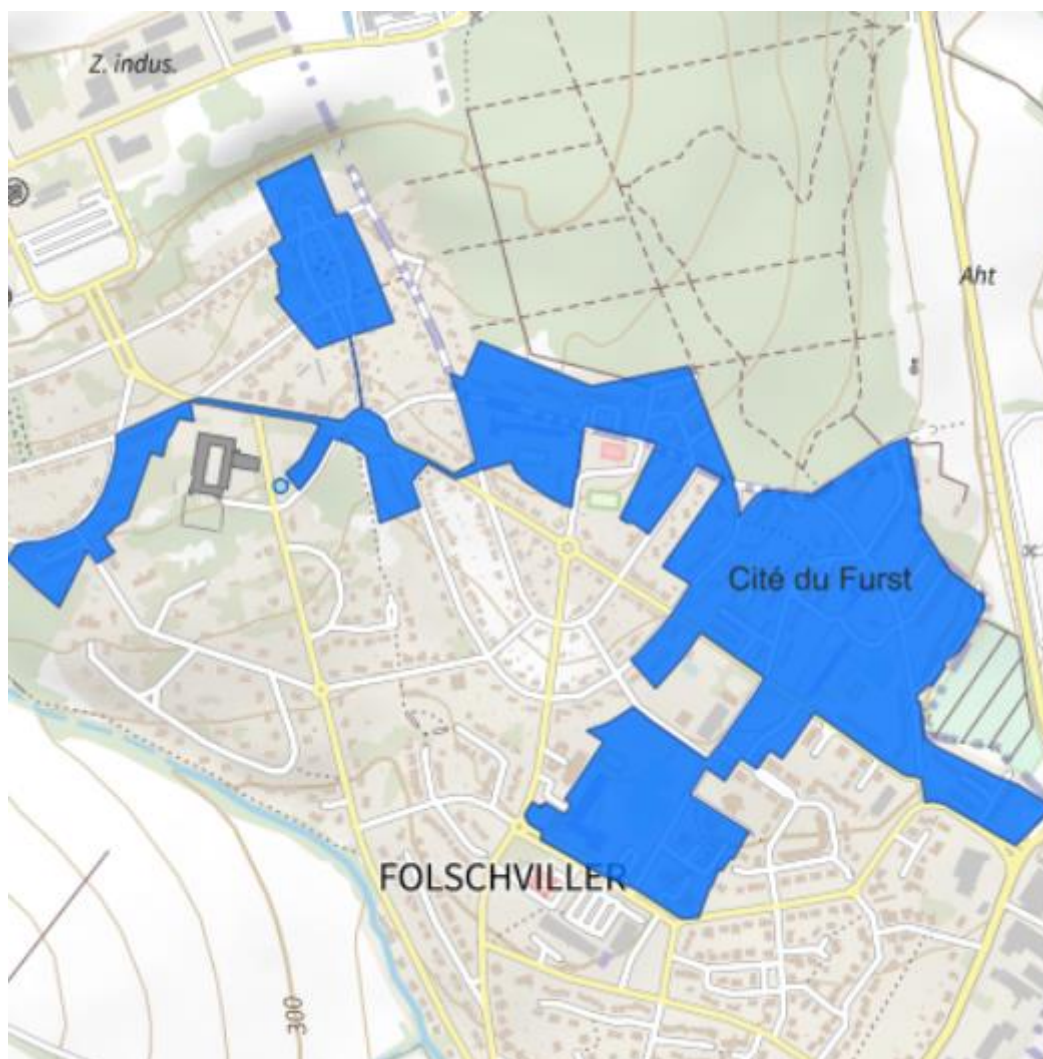
- Au niveau scolaire, on recense 3 écoles maternelles et deux écoles élémentaires. Le collège de La Carrière dessert les élèves du quartier prioritaire mais également des collégiens des villages alentours, ce qui a l'avantage de créer de la mixité sociale mais constitue une des raisons du non classement en éducation prioritaire.
- Au niveau de l'animation de la vie sociale, le centre social ASBH¹⁰ est localisé au Wenheck mais dessert les 2 secteurs. Un projet social vient d'être adopté par la Ville de Saint-Avold et la CAF. Un local à Carrière est géré par le service jeunesse de la Mairie de Saint-Avold qui y fait notamment fonctionner un accueil loisirs, en bonne articulation avec le centre social. Globalement, le tissu associatif est dense (environ 25 associations), même s'il est moins important et structuré sur le secteur de la Carrière.

Le site ou ses environs proches accueillent aussi 3 gymnases, 2 stades et 4 terrains multisports.

- Au niveau commercial, on note la présence d'un centre commercial (supérette, salon de coiffure, boulangerie, poste, pharmacie, snack) mais il manque d'attractivité et aurait besoin d'être rénové.
- Les services de santé à la population sont également en diminution. Alors qu'il y avait il y a encore quelques années 2 cabinets médicaux, le dernier médecin vient de prendre sa retraite, demeurent encore un cabinet de kinésithérapeute et plusieurs cabinets d'infirmiers. Il y a une infirmière à mi-temps au collège La Carrière.
- Le quartier ne dispose pas de structure d'accueil de la petite enfance à proximité

¹⁰ Reprise en gestion par l'ASBH en 2021

QUARTIER DU FURST (Folschviller-Valmont)



| Indicateurs clés | FURST |
|--|--------------|
| Population | 1 603 hbts |
| Part des moins de 25 ans | 37,3% |
| Part des 60 ans ou plus | 19,9% |
| Part des 16/25 ans non scolarisés et sans emploi | 34.6 % |
| Indice de jeunesse | 1,5 |
| Part des ménages d'une personne | 31.9 % |
| Part des ménages de 6 personnes et plus | 3,6 % |
| Part des ménages étrangers | 19.3 % |
| Part des familles monoparentales | nd |
| Taux d'emploi | 40.6 % |
| Part de la population occupant un emploi à temps partiel | 24.1 % |
| Taux de chômage (au sens du recensement) | 31.4 % |
| Taux de pauvreté | 45.0 % |
| Part des ménages imposés | 17.0 % |

Source : ONPV-INSEE, Recensement de population 2020

La cité du Furst constitue un ensemble relativement continu d'habitat collectif bâti dans les années 40.

Le quartier n'a pas bénéficié d'un programme complet de rénovation urbaine mais de travaux de rénovation thermique. La population du quartier est plus jeune que celle de Carrière Wenheck (indice de jeunesse de 1,5) même si le quartier connaît aussi un phénomène de vieillissement. C'est aussi un quartier plus familial avec moins de personnes seules qu'à Carrière Wenheck, ce qu'on l'on peut rapprocher de la typologie (plus de 50% de T4 dans le patrimoine de la Cité du Furst. La part des ménages étrangers y est également plus forte (plus de 19%).

Le quartier est riche **d'un certain nombre d'équipements et de vie sociale**. A noter que compte-tenu du poids du quartier dans la ville de Folschviller, on parle le plus souvent d'équipements d'échelle ville.

- Au niveau scolaire, on recense une école maternelle (Les P'tits Galibots), une école élémentaire (Musset), ainsi que le Collège Alexandre Dreux qui accueille les élèves du quartier et de 4 communes et non classé en éducation prioritaire.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Commune est dotée d'un dispositif de réussite éducative (DRE) qui fonctionne très bien.

- De vrais efforts sont faits à l'échelle de la Ville pour l'accueil de la petite enfance avec un LAEP (Les écureuils), un centre de loisirs maternel et de nombreuses activités parents-enfants au centre social.
- Au niveau de l'animation de la vie sociale, le Centre Social Audaces's est une structure dynamique, stable et reconnue par tous. Son projet social sera en renouvellement en 2025.

Le tissu associatif est très actif, avec notamment des associations sportives très implantées.

- Une problématique forte pour le quartier est l'absence de commerce sur le quartier alors que le quartier est mal desservi par les bus même ainsi que la faiblesse des lieux de rencontre en extérieur (manque d'aires communes : espaces de jeux, bancs). Une Maison de santé existe au cœur de la cité avec 3 médecins généralistes, un cabinet de kinésithérapeutes, cabinet d'infirmiers et une pharmacie installée depuis 2019 avec un soutien financier du Feder avec le soutien des services politique ville.
- Une zone d'activités toute proche permet l'emploi à proximité de nombreuses femmes du quartier et une structure, AIDE, d'accompagnement et d'aide à l'insertion.

1.2.3. Le cas particulier des « poches de pauvreté »

Les Contrats de Ville « Engagement 2030 » ouvrent la possibilité d'intégrer des secteurs au titre des poches de pauvreté, dans les conditions décrits ci-dessous :

La définition des poches de pauvreté

(Voir circulaire du 18 décembre 2023 en annexe)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014, la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, celui des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui ne respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage. Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible d'allouer de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville. La détermination des poches de pauvretés ou territoires vulnérables sera décidée au cas par cas tout au long de la durée du contrat.

Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront au maximum 2.5 % de l'enveloppe départementale.

L'allocation devra ainsi être motivée :

- Par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler ;
- Par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation des interventions de droit commun.

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un cofinancement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi.

La candidature du quartier du Faubourg

Le travail de diagnostic territorial a permis d'identifier des poches vulnérables sur lesquelles les partenaires souhaitent maintenir une veille active pour éviter un décrochage au travers d'interventions ciblées.

Aussi, le secteur du Faubourg situé sur la commune de Saint-Avold, fait l'objet d'une attention particulière et les élus de cette commune souhaitent l'intégrer dans le cadre de la nomenclature des « poches de pauvreté ».

Même si tout reste encore à négocier avec l'Etat, un descriptif du secteur du Faubourg est ainsi présenté :

Le quartier du Faubourg est un secteur majoritairement composé de logement social du groupe Vivest, qui compte environ 250 habitants. Jusqu'en 2014, ce secteur était classé en quartier Politique de la Ville et en est sorti, à l'occasion du nouveau Contrat de Ville 2015-2020, en raison de la présence d'un lotissement récent qui a impacté à la hausse le calcul du revenu médian.

N'en reste pas moins que ce secteur **présente toujours des caractéristiques et des difficultés similaires à celles des quartiers prioritaires.**

Le quartier est marqué par une forte vacance et un turn-over important des locataires. Il concentre une population largement précarisée, comme en témoigne le fait que le secteur représente la part la plus importante de l'action du Secours populaire. Parmi les différentes problématiques repérées figurent des difficultés éducatives qui nécessiteraient la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité, alors même que seules deux familles du quartier fréquentent le Relais Parents Enfants de Saint-Avoid et que beaucoup d'activités socioéducatives ont disparu depuis la sortie du quartier de la Politique de la Ville. Par ailleurs, la proximité du lycée génère des incivilités qui touchent le quartier.

Une **enquête menée en 2021 par la MJC** de Saint-Avoid dans le cadre d'un projet d'Espace de vie sociale (EVS) est venue documenter les problématiques d'isolement et de précarité de ce quartier, qui apparaît de plus en plus comme un espace de relégation. Ainsi, 43% des personnes interrogées se sentaient mal dans le quartier, 17% étaient à la recherche d'un emploi, 40% se disaient être en difficulté pour accompagner leurs enfants au niveau scolaire, 62% des familles avaient moins de 500€ par à consacrer aux loisirs et 22% mettaient en avant des difficultés d'accès à leurs droits. De plus, les personnes interrogées ont fait remonter de vrais problèmes d'insécurité (dégradation des interphones, incendie du local à poubelles, nuisances nocturnes, ...).

Consciente de ces difficultés, **la Ville de Saint-Avoid s'est engagée** pour tenter de lutter contre la dérive de ce secteur. Une Maison de quartier a été créée pour assurer les activités extrascolaires (centre aéré, mercredis loisirs, accueils loisirs, ...) et la Ville travaille actuellement à un projet de Maison des adolescents



(information, animation, accompagnement des jeunes). Dans ce cadre, la présence du CMSEA sera certainement à renforcer.

L'inscription dans le cadre du Contrat de Ville permettrait de soutenir et renforcer les efforts de la Municipalité sur ces dimensions éducatives majeures, d'entreprendre une approche participative sur le vivre ensemble avec la création d'un conseil citoyen.

1.2.4. Le positionnement des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours et de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, les indicateurs sociodémographiques ont été actualisés. Ils permettent de montrer que les écarts territoriaux perdurent avec le reste des villes dans lesquels ils sont implantés et de la Communauté d'agglomération mais que les deux quartiers prioritaires (Furst et Carrière Wenheck) retenus pour la contractualisation « Engagement quartiers 2030 » présentent des profils sociodémographiques différenciés.

L'évolution démographique

Les 2 quartiers présentent des tendances d'évolution similaires avec une population qui décroît, légèrement mais progressivement. Pour la cité Furst la remontée actuelle est certainement due à l'élargissement du périmètre sans que la tendance de fond soit remise en cause.

| Quartier prioritaire | Population (2013) | Population (2018) | Nouveau périmètre (avec Insee 2020) |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Cité du Furst | 1 474 habitants | 1 397 habitants | 1603 habitants |
| Carrière-Wenheck | 3 457 habitants | 3 171 habitants | 3 138 habitants |

Source : Insee, Recensement de la Population 2013, 2018, 2020

Ce mouvement renvoie à une tendance qui impacte également les villes dans lesquelles les quartiers sont implantés. Ainsi la population de Saint-Avold est passée de 16 273 habitants en 2010 à 15 045 en 2021 ; celle de Folschviller de 4217 en 2010 à 3957 en 2021 ; celle de Valmont de 3333 en 2010 à 2945 en 2021.

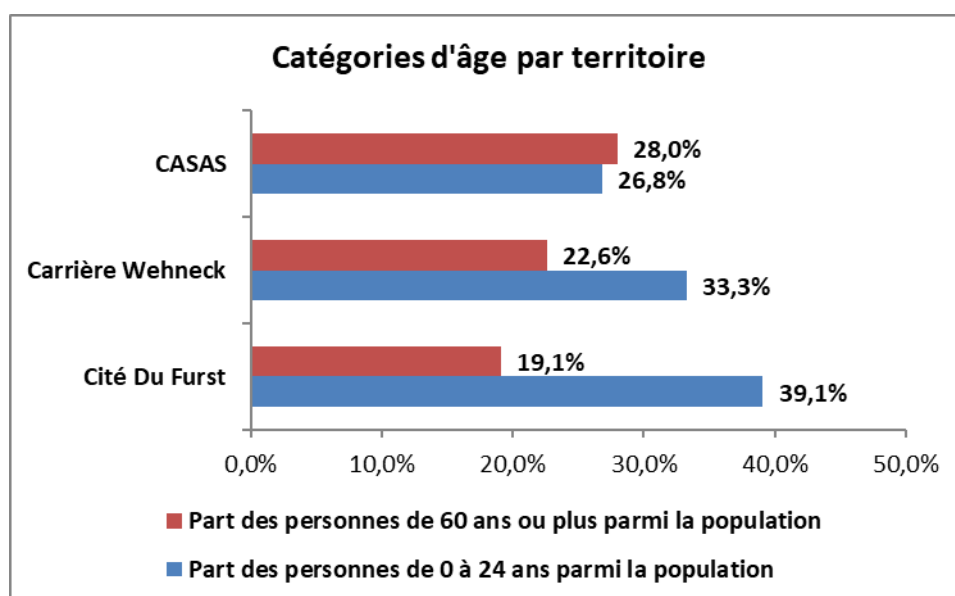
Néanmoins la situation des quartiers semble en cours de stabilisation aujourd'hui avec une part de population stable, un flux régulier d'entrées-sorties et une vacance qui reste maîtrisée. A noter que la forte diminution de population enregistrée à Carrière Wenheck entre 2013 et 2018 s'explique aussi par l'impact des transformations urbaines (démolition).

L'âge de la population

La population jeune est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de l'agglomération. Cet écart est très significatif pour la cité du Furst, où les moins de 24 ans représentent 39,1% de l'ensemble (versus 26,8% au sein de la CASAS) et où la population est nettement moins vieillissante (19,1% de 60 ans ou plus versus 28% pour la CASAS). Pour le quartier Carrière Wenheck, la part des personnes âgées est un peu plus importante mais reste en deçà de l'ensemble du territoire.

Conséquemment, l'indice de jeunesse¹¹ marque les mêmes écarts : 1,7 pour la Cité du Furst pour 1,2 à Carrière Wenheck et 0,8 pour l'ensemble de la CASAS.

Le **vieillessement progressif, fortement** pointé par les acteurs rencontrés est néanmoins à relativiser, bien que les acteurs de quartiers doivent se préparer à renforcer leurs actions en direction de cette population car la tendance d'évolution est bien là.



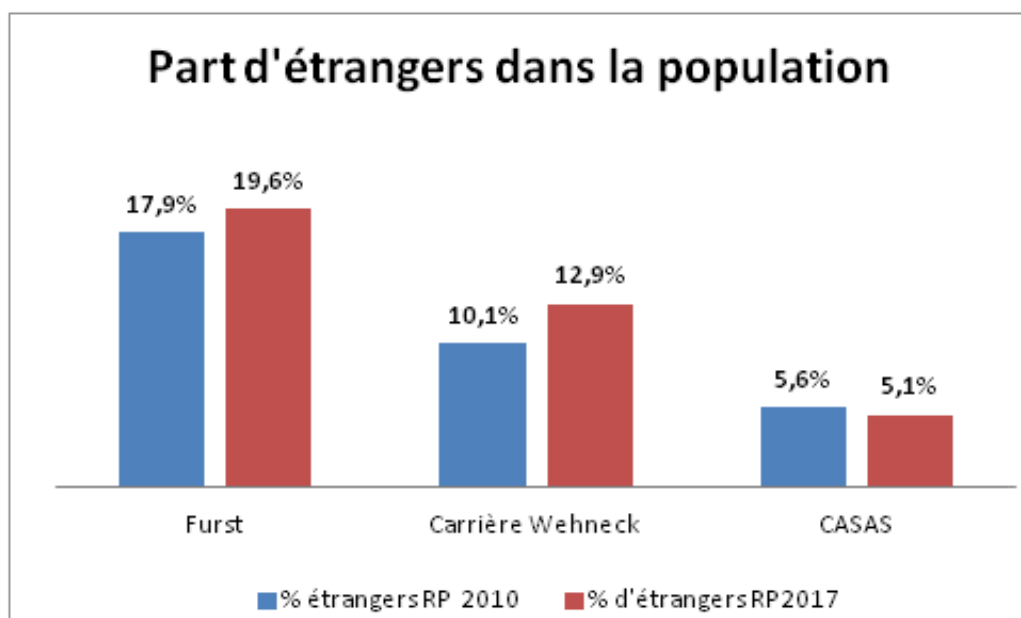
Source : Insee, Recensement de la Population 2017

La nationalité

Les quartiers prioritaires accueillent une part importante de population étrangère, en particulier sur le Furst. Cette part a augmenté entre 2010 et 2017 d'environ 2 points, en même temps qu'une légère diminution se produisait à l'échelle de la communauté d'agglomération, montrant ainsi que l'augmentation de la population étrangère est presque entièrement absorbée par les quartiers prioritaires.

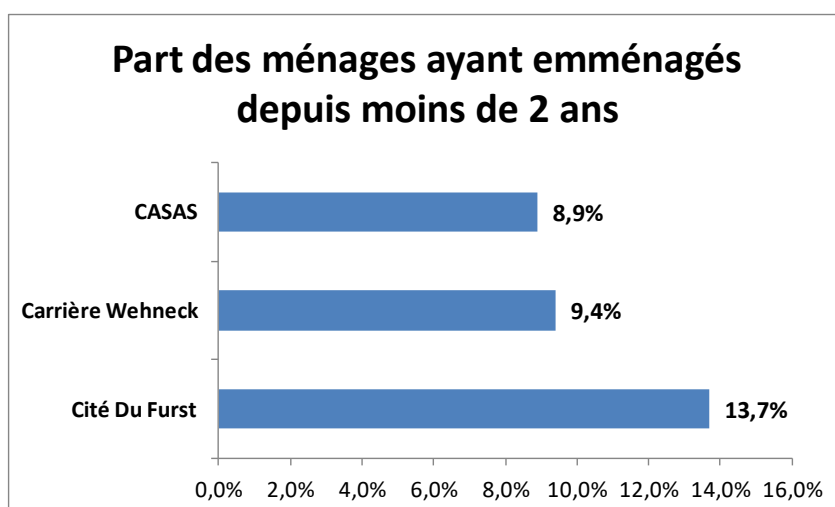
¹¹ Rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 65 ans.

Par contre, les dernières données parues sur le site de l'ONPV¹² qui sont de 11,3 % de part d'étrangers à Carrière Wehneck et 19,3% au Furst montre une légère diminution et en tout cas, une tendance de stabilisation, certainement liée, d'après les retours de terrain aux politiques de logement, notamment du bailleur ADOMA.



Source : Insee, Recensement de la Population 2017

On peut corréliser ces constats (mais seulement en partie car tous les nouveaux entrants dans le parc ne sont pas des étrangers) avec l'examen des données concernant les emménagements récents et les mettre aussi au regard des retours des enseignants qui évoquent un turn-over important en cours d'année dans leurs classes. On voit en effet dans le schéma ci-dessous que la cité du Furst, en particulier, semble jouer pour partie un rôle de quartier d'accueil du fait de la disponibilité en logements (logements en CADA proches).



Source : Insee, Recensement de la Population 2011

¹² Voir tableaux plus hauts : Insee 2020

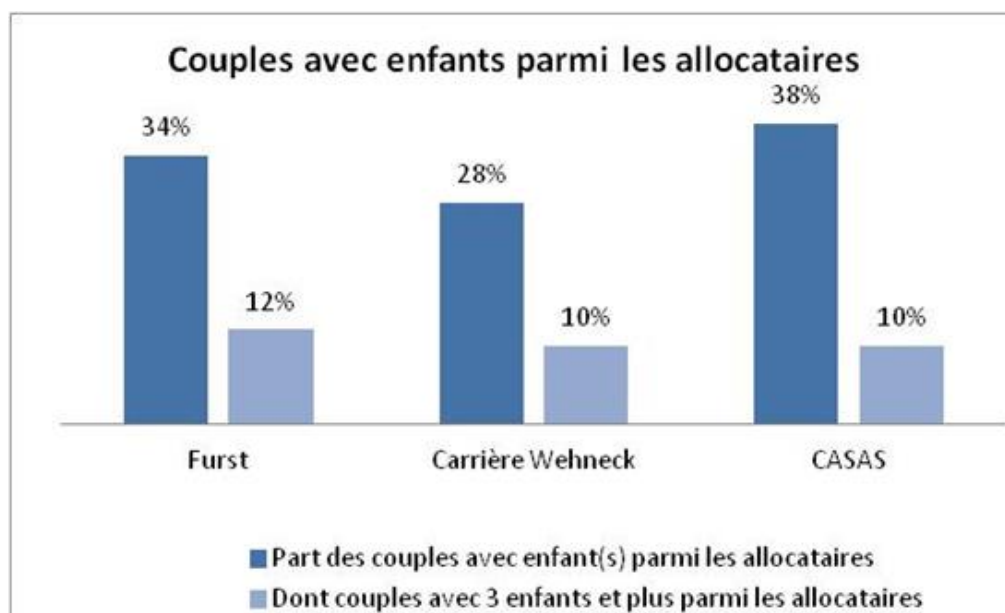
Les compositions familiales

Le fait le plus notable **est la proportion importante de ménages isolés à Carrière Wenheck**, en lien avec le vieillissement plus important de la population sur ce quartier et qui va en s'accroissant (36,2 % de ménages d'une personne au RP 2013).

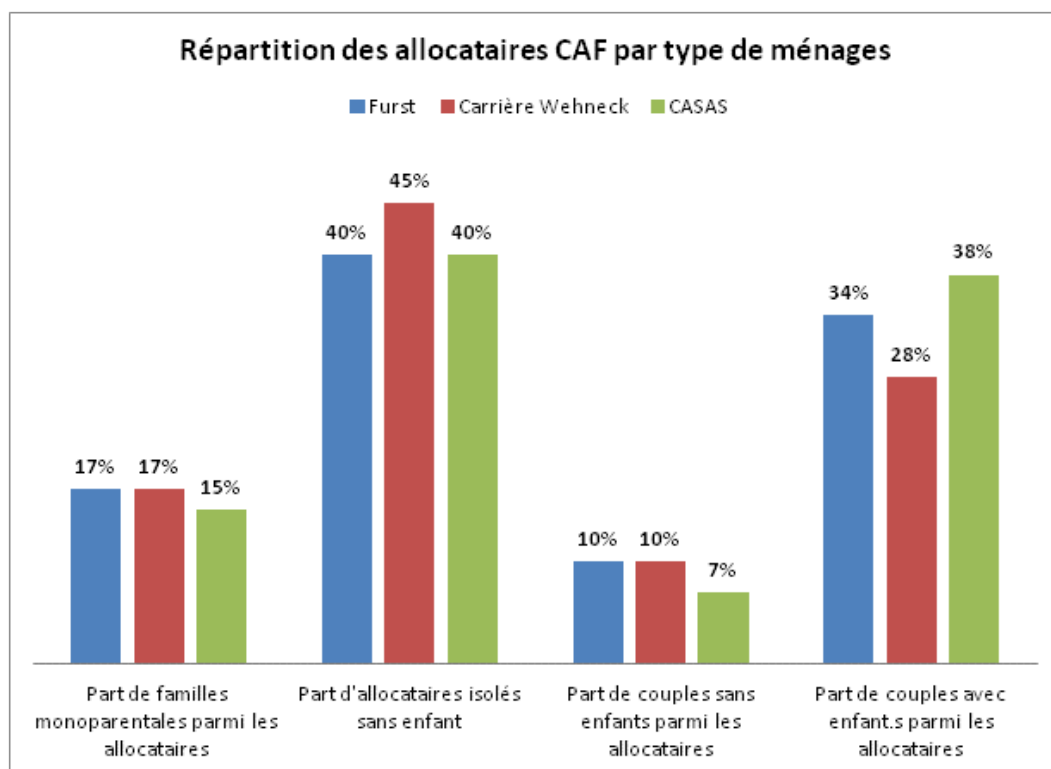
| | Furst | Carrière-Wenheck | Folschviller | Saint-Avold | CASAS | Moselle |
|---------------------------------|-------|------------------|--------------|-------------|-------|---------|
| Part des ménages d'une personne | 29,1 | 30,9 | 39,2 | 42,9 | 33,2 | 35,1% |
| Part des ménages de 6 personnes | 3,7 | 2,5 | nd | 1,9 | 1,8 | |

Source : Insee, Recensement de la Population 2017- CASAS 2020

Toutes les données comparatives ne sont pas disponibles mais nous pouvons observer comme constante le profil un peu plus familial du quartier du Furst, qui accueille moins de ménages seuls mais aussi davantage de familles monoparentales. On voit en effet sur les schémas ci-dessous, qui renseignent sur le profil des allocataires de la CAF, que l'ensemble de la CASAS accueille une part plus importante de familles avec enfants. Mais le Furst a une structure beaucoup plus familiale que Carrière Wenheck.



Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2019



Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2019

Le revenu

C'est dans ce domaine que la différence entre les quartiers prioritaires et leur environnement communal et intercommunal est la plus flagrante. Dans les quartiers prioritaires, le taux de pauvreté n'est pas loin de 50% et les ménages sont moitié moins imposés. La part des prestations sociales dans le revenu est près de trois fois supérieure pour les foyers vivant en quartier Politique de la Ville.

| Données 2017 | Taux de pauvreté | Médiane du revenu déclaré | Part des ménages imposés | Part des revenus d'activités | Part de l'ensemble des prestations sociales |
|------------------|------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------|---|
| Cité du Furst | 45,9 | 10 390 | nr | 53,6% | 21,9% |
| Carrière/Wehneck | 43,7 | 9 720 | 20,8 | 50,4% | 23,6% |
| EPCI CASAS | 16,4 | 19 590 | 45,9 | 65,6% | 6,3% |

Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017.

2 – LA STRATEGIE D'INTERVENTION

2.1. La méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville

La préparation du nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » a été organisée en s'appuyant sur plusieurs ressources existantes ainsi que sur des temps de concertations citoyennes :

- **L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville**, réalisée en 2021, sur la base de nombreux entretiens avec les acteurs locaux et des ateliers collectifs de co-construction de l'évaluation ;
- **Des réunions Politique de la ville (2022-2024)**. Afin de co-construire les propositions d'orientations du futur contrat de ville avec l'ensemble des acteurs du territoire, plusieurs rencontres ont été organisées de 2022 à 2024. Ces réunions ont été animées conjointement par les services de la CASAS, des collectivités et de l'État. Environ une centaine de personnes y ont participé : représentants des signataires du contrat de ville et professionnels issus du monde associatif local. Les échanges ont été menés sur chacune des thématiques suivantes, afin d'élaborer des propositions sur les enjeux et les actions à mettre en œuvre :
 - o Emancipation : s'épanouir pour devenir un citoyen acteur de son territoire
 - o Éducation, culture, sport
 - o Emploi : Formation, insertion et entrepreneuriat pour créer son avenir socioprofessionnel
 - o Transitions : Vers un environnement durable, une éco-responsabilité pour des habitants et des mobilités sobres, modernes et naturelles
 - o Sécurité et prévention : Agir pour un cadre de vie apaisé et sécurisé pour tous.
- **Les concertations citoyennes conduites en juin 2023**, auprès des habitants des quartiers prioritaires, à partir d'un questionnaire sur les changements souhaités pour leurs quartiers à horizon 2030. Environ 203 habitants ont répondu à cette sollicitation.

Le retour de ces consultations citoyennes confirme la forte préoccupation des habitants pour les thèmes abordés dans les quatre priorités du futur contrat de ville que sont l'emploi, les transitions, l'émancipation et la sécurité mais aussi de fortes préoccupations sur l'amélioration du cadre de vie (Voir détail en annexe).
- **Une mission d'accompagnement à la rédaction du Contrat de Ville** a été confiée entre octobre et novembre 2024 à une consultante (Marie-Pierre Marchand, Omnicité-Geste). Dans ce cadre, les 28 et 29 novembre 2024, **4 ateliers participatifs** ont réuni une quarantaine d'acteurs et portaient sur les thèmes suivants :
 - o Education-parentalité-sport et culture
 - o Animation de la vie sociale, citoyenneté et accès au droit

- Insertion, emploi, activités économiques
- Cadre de vie

Ils ont été complétés par des entretiens qualitatifs menés avec les principaux partenaires du Contrat de Ville et plusieurs **temps d'échanges et de validation politique** avec les pilotes du Contrat de Ville (Etat, CASAS, Villes de Folschviller, Saint-Avold et Valmont).

2.2. La stratégie d'intervention

Comme évoqué dans la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, le Contrat de Ville ne s'appuie pas sur une formulation en piliers mais est **recentré sur quelques enjeux locaux** qui apparaissent les plus à même de répondre aux besoins des habitants et à l'amélioration de la vie dans les quartiers prioritaires.

Si le Contrat de Ville continue de porter sur l'ensemble des domaines concernant la vie des habitants et qu'à ce titre, il comporte 10 grandes orientations, **trois axes prioritaires ont été retenus** : Education ; Culture et sport ; Insertion et emploi.

Ils seront ainsi privilégiés dans le cadre de l'appel à projet et un effort particulier sera porté en termes de coopération et de coordination des acteurs oeuvrant dans ces domaines.

La stratégie d'intervention adopté par la CASAS, les Villes et l'Etat repose sur les grands principes suivants :

1) Renforcer la mobilisation du droit commun, tant au niveau de l'optimisation des cofinancements de l'ensemble des partenaires institutionnels du Contrat de Ville, que du renforcement de **l'articulation entre le Contrat de Ville et l'ensemble des politiques publiques** et des contractualisations territoriales déployées.

Ainsi le nécessaire renforcement des actions autour de la prévention en santé prendra appui sur le **Contrat local de santé** en cours d'élaboration et le Contrat de Ville en constituera la déclinaison territoriale pour les quartiers prioritaires.

Ainsi, les actions à développer dans les quartiers prioritaires sur la question du soutien à la parentalité et de l'accueil de jeunes enfants pourront s'appuyer sur **le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale** en cours d'élaboration, tout en actant la spécificité des quartiers prioritaires, au regard de cette thématique (enjeu de l'insertion professionnelles des femmes,

ressources financières limitées, enjeu de socialisation précoce des jeunes enfants, notamment au regard des difficultés autour du langage, ...).

Ainsi, un des objectifs du Contrat de Ville, au niveau de l'accès à la culture pour les habitants des quartiers prioritaires, sera de développer des liens plus soutenus avec les équipements culturels de la CASAS et singulièrement avec la médiathèque et le Conservatoire de musique et de danse.

Etc....

2. Miser sur la continuité, en s'appuyant sur les partenariats, les actions et les dispositifs qui ont fait leur preuve dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2023, afin de garantir leur pérennité, leur renforcement et leur développement.

C'est le cas notamment de certains aspects du volet éducatif, notamment le DRE de Folschviller et le CLAS de Saint-Avold. Néanmoins, il s'agira tout en confortant l'existant de travailler **à renforcer l'équité** au niveau des deux quartiers (question du DRE à Saint-Avold par exemple) et surtout de réinterroger la question de la prise en compte par l'Education Nationale des difficultés des établissements scolaires qui ne sont pas, à l'heure actuelle, inscrites dans la géographie prioritaire de l'Education nationale.

C'est le cas aussi en matière d'animation de la vie sociale, sportive et culturelle où le riche réseau d'acteurs doit continuer à être accompagné dans le temps pour faire face à des enjeux de vivre ensemble dont le diagnostic a montré qu'ils sont extrêmement prégnants (isolement, faible mixité, précarité qui limite la participation à des activités).

3. Adopter une approche très ancrée dans le local

Les acteurs locaux plaident pour un travail régulier, développé sur le temps long avec une approche locale, pour s'ancrer en profondeur. Le Contrat de Ville, sauf situation particulière, doit privilégier les actions qui s'inscrivent dans la durée, aux actions ponctuelles de type « clé en mains » proposées par des structures extérieures éloignées des publics.

Les actions doivent être portées en priorité par des acteurs issus du territoire (même si le recours à des intervenants extérieurs apportant une expertise est évidemment intéressant) et surtout être exécutées au profit direct des quartiers (exemple des chantiers d'insertion dont les travaux financés dans le cadre du Contrat de Ville doivent viser à l'amélioration du cadre de vie au sein même des quartiers prioritaires).

4. Renforcer la gouvernance partagée du Contrat de Ville, entre CASAS et Villes (Cf. chapitre gouvernance).

3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. Thématique Education et parentalité

3.1.1. La réussite éducative : constats et enjeux

Les établissements scolaires

Les 2 quartiers sont bien dotés en établissements scolaires :

Quartier Carrière-Wehneck :

- Ecoles maternelles Wenheck 1 et 2
- Ecole élémentaire Wenheck
- Ecoles maternelles La Carrière
- Ecole élémentaire La Carrière : 120 à 130 élèves (fluctuation en cours d'année) et 6 classes
- Collège de la Carrière

Focus sur Collège de La Carrière

- Dessert les élèves du quartier prioritaire mais également des collégiens des villages alentours, avec une mixité sociale qui se passe bien
- Effectifs : 610 élèves (560 élèves il y a 3 ans, renforcement dû à un regain d'attractivité lié à une bonne image et aux activités déployées selon le Principal)
- SEGPA et classe ULIS
- Une reconstruction en cours (calibré pour 550 élèves, ce qui va engendrer en 2025/2026 un redécoupage de la carte scolaire)
- De nombreuses activités éducatives et partenariats (chorale, théâtre, astronomie, égalité filles/garçons qui organise notamment un forum des métiers atypiques, club jeux de société avec l'ASBH, interventions du CMSEA dans le cadre du festival des solidarités ainsi que du dispositif d'accueil des exclus temporaires du collège, cadets de la sécurité avec les pompiers, etc.)
- Projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble », ciblé sur le sport et la santé, avec notamment l'action « Je bouge pour ma santé »
- Dispositif « Devoirs faits » mais de l'accompagnement scolaire porté par des partenaires serait un plus pour certaines familles
- Un CDI ouvert aux écoles du quartier et également aux habitants
- Résultats scolaires : 93% de réussite au brevet en 2022/2023 (similaire aux années précédentes) avec un décrochage sur l'année 2023/2024 à 76% (causes à identifier).

Quartier du Furst :

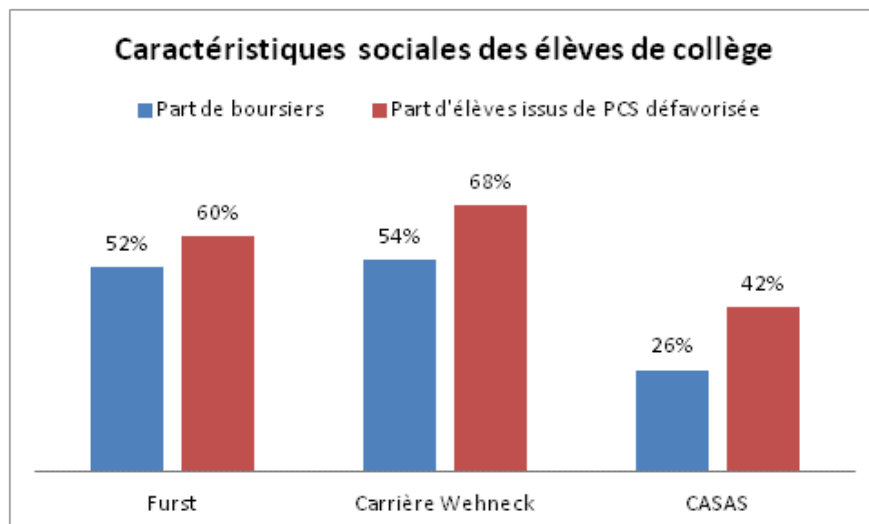
- Ecole maternelle Les P'tits Galibots : 115 élèves et 5 classes
- Ecole élémentaire Musset : 199 élèves et 9 classes+ une UP2A et une classe ULIS
- Collège Alexandre Dreu qui accueille les élèves du quartier et de 4 communes.

Focus école maternelle et élémentaire

- Des problématiques de non maîtrise du français (et pour certains du langage) pour un nombre non négligeable d'enfants (exemple en maternelle) :
 - o Pas uniquement des primo-arrivants mais des familles où l'on ne parle pas français à la maison et où les enfants ne sont pas socialisés avant d'entrer à l'école et ne fréquentent pas d'activités du centre social ou LAEP
 - o Classe UPE2A à Musset mais va fermer en raison d'un moindre nombre d'enfants primo-arrivants, avec 2 enfants cette année, ce qui a permis d'apporter une aide précieuse pour les autres enfants en difficulté avec le langage.
- Résultats scolaires :
 - o En élémentaire 75 élèves sur les 199 sont identifiés « en difficulté » soit environ un tiers / 20 dossiers MDPH (dont 12 en Ulis)
 - o En maternelle : 37 élèves en difficulté / 3 dossiers MDPH
- Des partenariats éducatifs : avec le centre social et le DRE : initiation robotique, cartable citoyen, estime de soi, hygiène dentaire, cours de français pour les mamans dans l'école avec animateurs du centre social,...

De fortes problématiques sociales et des écarts scolaires importants

La situation sociale des élèves est plus difficile en quartier prioritaire, avec par exemple un écart de 18 points entre les collégiens issus de la Cité du Furst et l'ensemble des collégiens de la CASAS, du point de vue de l'indicateur de familles défavorisées. De la même façon, la part d'élèves boursiers est supérieure de plus de 25% dans les QPV.

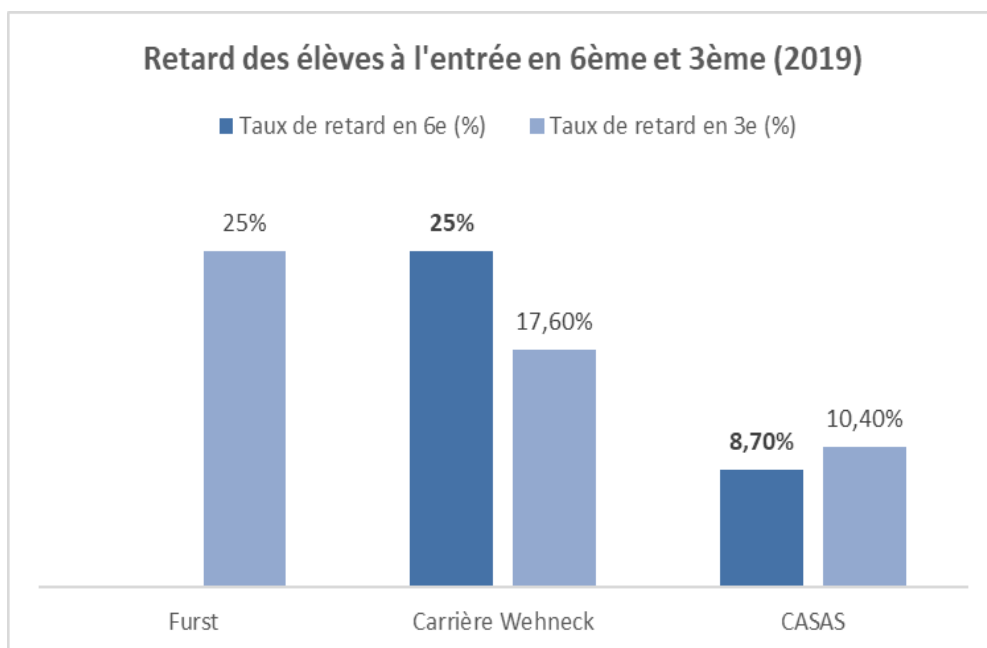


ONPV-DEPP 2019

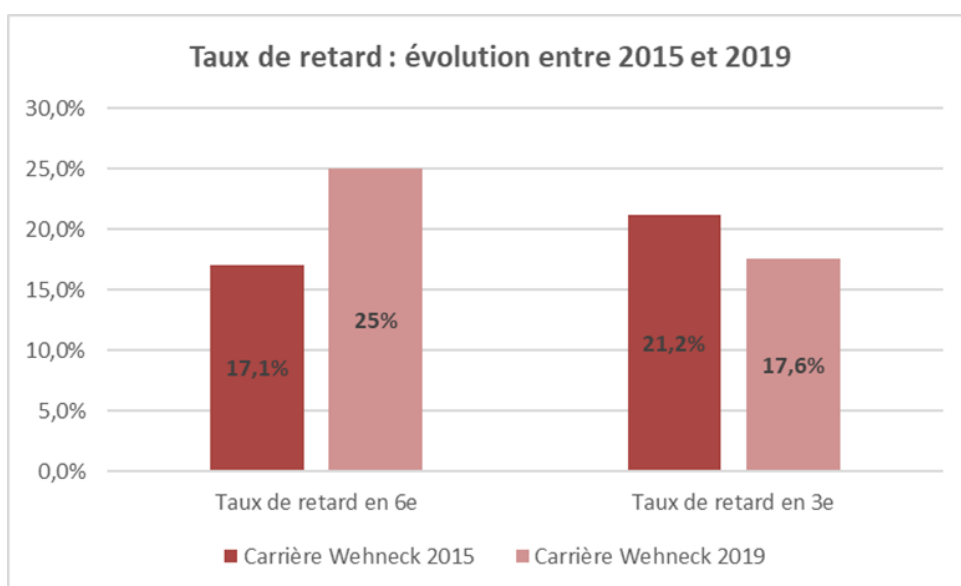
Dans un contexte de difficultés qui s'accroissent d'années en années, comme le font remonter les directions d'écoles des maternelles et de l'élémentaire, avec moins de

mixité sociale, plus d'enfants primo-arrivants, de forts besoins d'accompagnement scolaire, psychologique et linguistique, les écarts scolaires sont très importants entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération

- Par exemple de 7 (Carrière Wehneck) à 15 points (Furst) de plus pour le retard à l'entrée en 3^{ème}
- Un taux très élevé de retard à l'entrée en 6^{ème} à Carrière Wehneck (données non disponibles pour le Furst)
- Une **situation qui s'aggrave** pour le primaire à Carrière Wehneck entre 2015 et 2019 (données non disponibles pour le Furst).



ONPV-DEPP 2019



ONPV-DEPP 2019

De façon plus qualitative, **les entretiens menés avec les écoles ont permis de faire émerger plusieurs problématiques :**

- Des besoins en matière de suivi notamment orthophoniste (mais de grandes difficultés d'accès) ;
- Un certain « laisser aller éducatif » repéré dès la maternelle : des enfants fatigués (manque de sommeil et excès d'écrans) ; des enfants « pas propres » en entrée en maternelle ; un manque d'échange parents/enfants (qui se lit dans la motricité et le langage) ; une pauvreté culturelle avec des difficultés d'éveil ; des enfants avec peu de limites et des parents qui attendent tout de l'école ;
- Des problématiques de non maîtrise du français (et pour certains du langage) pour un nombre non négligeable d'enfants, ce qui ne concerne pas uniquement des primo-arrivants mais des familles où l'on ne parle pas français à la maison, où les enfants ne sont pas socialisés avant d'entrer à l'école et ne fréquentent pas activités du centre social ou LAEP ;
- Cette difficulté spécifique est très difficile à gérer dans des classes complètes et nécessiterait un dédoublement de classe ou des moyens humains supplémentaires pour réellement aider les enfants à acquérir un bon niveau de français ;
- Un nombre important d'élèves porteurs de handicap mais pas de moyens à la hauteur (AESH) pour un accueil de qualité ;
- Un grand besoin d'activités d'éveil (culture, sortie, nature, sport) pour compenser une pauvreté culturelle ;
- Des effectifs qui fluctuent souvent en cours d'année (turn-over dans le logement social) : par exemple à l'école de la Carrière, la moitié des élèves de CM2 n'étaient pas là en CP.

Les points positifs sont la qualité du partenariat et aussi le fait que les écoles jouissent d'un bon climat scolaire, avec un corps enseignant stable qui connaît les familles et entretient avec elles des relations de confiance. Des parents se tournent même vers l'école pour du suivi social et des démarches administratives, ce qui pose parfois des difficultés aux directions d'école qui n'ont pas tous les éléments pour les orienter.

Cependant, il y a des difficultés de communication à cause de la barrière de la langue et certains enseignants notent un désintérêt des parents pour le contenu de l'école et une faible participation aux réunions proposées.

[Un territoire mobilisé autour de la réussite éducative et un apport majeur du Contrat de Ville](#)

Les communes comme le tissu associatif local sont fortement mobilisées en matière d'accompagnement scolaire et éducatif. Beaucoup de ces actions sont d'ailleurs soutenues par le Contrat de Ville (moyenne de 4 actions annuelles déposées à l'appel à projet). On y remarque une continuité dans le temps des opérateurs, comme par exemple « Apprends-moi ta langue » à Carrière Wenheck, Les petits débrouillards, MJC, Audaces's, Centre social de Carrière Wenheck . Ces actions, d'abord uniquement centrées sur l'aide au devoir au début du Contrat de Ville se sont élargies progressivement vers une approche éducative plus large en incluant aussi une approche sociale. On peut citer sans exclusive les petits déjeuners des vendredis

dans les écoles de Carrière Wenheck à Saint-Avold, les nombreux partenariats entre écoles et clubs sportifs dans les deux quartiers, les activités culturelles en milieu scolaire et périscolaire, les ateliers de culture scientifique et technique, des apports en investissement pour soutenir la montée en charge des apprentissages numériques (par exemple, renouvellement des ordinateurs de la salle informatique école Carrière-Wenheck). Cependant sur ce dernier point, des efforts sont encore à faire, notamment à Folschviller pour renforcer la dotation en PC des établissements scolaires.

Sur la question stricte de l'accompagnement scolaire, le Dispositif de Réussite Educative (DRE) déployé sur le quartier du Furst, porté par la Ville de Folschviller (CCAS) est indéniablement un atout majeur pour la réussite éducative des élèves en risque de décrochage, repérés le plus en amont possible avec le concours de l'Education nationale. Avec les coups de pouce CLE et CLA, environ 50 enfants sont pris en charge¹³. et l'on recense une demande croissante des familles. Jugé très positif, il permet d'aider très concrètement les enfants autant au niveau de l'accompagnement scolaire que de l'ensemble des difficultés (santé, social) qui pourraient nuire à leur scolarité. On note toutefois une difficulté à trouver des intervenants, en raison du temps très partiel. Il est à noter que le financement du DRE a été réduit en 2024 conduisant à une diminution des prestations. Le quartier prioritaire de Carrière Wenheck ne bénéficie pas de DRE, malgré une demande de la Ville de Saint-Avold, adressée l'an dernier.

Des actions d'accompagnement scolaire sont néanmoins déployées sur le quartier Carrière Wenheck avec un dispositif CLAS porté par le centre social et des interventions de l'association Apprends-moi ta langue. Par contre le quartier du Furst ne dispose pas de CLAS.

Dans les deux villes, le constat est fait d'un besoin de renforcement de la communication pour faire connaître l'offre existante aux parents.

...Mais un territoire qui ne bénéficie pas de la géographie prioritaire de l'Education Nationale

Aucun des établissements situés en quartier prioritaire ne bénéficie de la géographie prioritaire de l'Education nationale, malgré le profil des élèves tel que présenté plus haut. Cela est lié à la logique de réseau, déclinée à partir des collèges. Or ceux-ci accueillent un public mixte venant notamment des villages alentours avec une population de collégiens issus de familles plus favorisées, ce qui a des conséquences sur l'indice de position sociale de l'ensemble des collèges. Par exemple le Collège Alexandre Dreux a un IPS de 91,8 (90,5 pour le collège de la Carrière), alors que l'école élémentaire Musset dispose d'un IPS très bas de 74.

Cet état de fait représente un handicap certain pour les élèves des établissements maternels et primaires des quartiers prioritaires, en les privant des moyens éducatifs complémentaires liés aux dispositifs REP ou REP+ comme le renforcement de la

¹³ Données 2021 (Evaluation du Contrat de Ville de la CASAS)

décharge pour les directeurs d'établissement et surtout le dédoublement de classes essentiel pour faire face aux difficultés, notamment langagières, des élèves.

➤ **Les actions construites dans le Contrat de Ville précédent sont positives et ont su réunir, avec le soutien des Villes et de l'Education Nationale, des acteurs locaux (associations, centres sociaux, clubs sportifs, ...) engagés et stables dans le temps, au profit des enfants les plus en difficulté. Celles-ci doivent être pérennisées à minima sur ces mêmes bases dans le cadre de la nouvelle contractualisation de la Politique de la Ville, comme notamment le DRE de Folschviller dont le financement a été récemment revu à la baisse, mettant en péril certaines interventions. Mais beaucoup d'éléments sont encore à renforcer, comme par exemple les actions culturelles et sportives décrites par tous les acteurs comme des vecteurs formidables de dynamisation et d'éveil éducatif.**

Par ailleurs, la question de l'équité territoriale, face à des difficultés similaires dans le cadre d'un même Contrat de Ville, se pose aussi, alors que le quartier prioritaire de Carrière Wenheck n'est pas doté de DRE, bien que la demande en ait été faite. La Ville de Folschviller est également intéressée à réfléchir à la pertinence d'un dispositif CLAS pour la Cité du Furst. Enfin, des sujets transversaux comme l'accès à la santé, les approches psycho-éducatives, la maîtrise du français et de façon plus générale les compétences langagières, la culture et le soutien à la parentalité sont autant de thématiques qui pourraient nourrir les dossiers de candidatures à une cité éducative que les Villes de Folschviller et Saint-Avold souhaitent déposer dans le cadre du nouvel Appel à manifestation d'intérêt.

3.1.2. Le soutien à la parentalité : constats et enjeux

Contexte général

Le territoire est marqué par le contexte global de faiblesse de l'offre petite enfance, notamment, en accueil collectif et adapté aux familles en difficulté.

L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la CASAS s'organise ainsi (données CTG réactualisées) :

- 7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour 144 places d'accueil au total (EAJE PSU + micro-crèches privées)
 - 1 multi-accueil de 44 places à Saint-Avold
 - 1 multi-accueil de 30 places à Morhange
 - 1 halte-garderie à l'Hôpital (15 places)
 - 2 micro-crèches privées à Saint-Avold, dont une vient de passer en PSU (Micro-crèche Mélusine- Alys, pour 12 places)

- 1 micro-crèche privée à Grostenquin (10 places)

On recense également 5 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) et 268 assistants maternels agréés actifs au moins un mois en 2020. Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse (-18 % en 4 ans, en 2020). Comme dans de nombreux territoires, cela est dû au vieillissement de la population et au manque d'attractivité de ce métier.

Cette question relève de la **Convention Territoriale Globale** porté par la CASAS. Signée fin 2021, à travers un protocole fixant les grandes orientations, elle reste cependant à rendre opérationnelle par l'élaboration d'un plan d'action.

Objectifs retenus lors de la signature de la Convention Territoriale Globale

- Objectif 1 : Approfondir le diagnostic partagé du territoire
- Objectif 2 : Pérenniser et développer l'offre petite enfance du territoire, en favorisant l'accueil des publics vulnérables
- Objectif 3 : Poursuivre l'accompagnement des parcours éducatifs des 3-11 ans et développer les actions en faveur des 12-25 ans
- Objectif 4 : Développer les actions de soutien à la parentalité
- Objectif 5 : Améliorer la coordination et l'information sur les services existant

La question du portage politique du dossier petite enfance est également en question, la CASAS ne s'étant pas dotée de la compétence petite enfance.

Les Municipalités concernées par le Contrat de Ville se sont engagées sur cette question avec la présence du LAEP Les écoreuils à Folschviller et d'un Relais Petite Enfance soutenu et géré en direct par la Municipalité de Saint-Avold qui vient d'ailleurs d'embaucher une 2^{ème} animatrice. A noter que la fréquentation va bien au-delà de Saint-Avold, ce qui renvoie aux modalités de répartition au sein du territoire qui seraient à revisiter, d'autant plus que la Caisse d'Allocations Familiale de Moselle qui a validé le projet de fonctionnement du RPE, pourrait soutenir un élargissement de ce service nécessaire au territoire.

[Petite enfance, soutien à la parentalité : un Contrat de Ville investi](#)

Dans les quartiers prioritaires, il existe des modes de garde informels avec des habitantes qui exercent de façon non déclarée. La régularisation de ces emplois, via un accompagnement par le RPE, une formation et l'appui de terrain des centres sociaux, constitue une piste de travail envisagée par la CAF. Malgré des difficultés de mise en œuvre, elle offrirait l'avantage de proposer une offre de qualité en proximité ainsi qu'un accès aux droits sociaux pour les personnes concernées.

La question d'un accueil maternel dans le cadre des centres de loisirs des villes est aussi une piste de travail à creuser. A ce jour, seule la MJC en dispose.

En matière de soutien à la parentalité, on trouve dans les quartiers prioritaires des acteurs structurants et engagés. Les centres sociaux des quartiers prioritaires

sont en première ligne sur les questions de parentalité. Le centre social Audaces mène de nombreuses actions sur l'accueil collectif des familles, les vacances en famille, etc. L'axe familles et parentalité constitue l'une des priorités du nouveau projet social du centre social de Carrière Wenheck. Mais dans le cadre des ateliers de co-construction du Contrat de Ville, les participants ont estimé qu'il restait une forte marge de progression avec par exemple l'enjeu de refaire fonctionner un café des parents au Furst et de renforcer les actions en direction des familles à Carrière Wenheck, ce qui dépend du recrutement d'une référente famille au Centre social (actuellement en cours).

Les établissements scolaires sont extrêmement soucieux de proximité avec les familles dans un contexte parfois difficile (précarité, barrière de la langue). Les directions d'écoles sont parfois interpellées par les familles sur des problématiques autres que scolaires et relevant de l'accès au droit mais n'ont pas toujours les ressources pour bien les orienter. Beaucoup d'initiatives sont prises pour que les parents participent à la vie des établissements, à des réunions d'information ou à des animations. On peut citer l'exemple des cours de français pour les mamans données le matin dans l'école élémentaire du Furst, par des animateurs du centre social. Mais le succès n'est pas toujours au rendez-vous, même si partout les relations sont jugées satisfaisantes.

Il faut également souligner l'action du Dispositif de Réussite Educatif (DRE) sur le sujet, notamment à travers des ateliers culinaires et d'estime de soi, entre parents et enfants.

Pour les adolescents, le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents géré par le CMSEA les Wads tient des permanences régulières à la « Maison des Ados » de Saint-Avold.

Au-delà de la problématique de fond évoquée plus haut, autour de ce qu'on pourrait qualifier de « laisser aller éducatif » et de manque de communication dans les familles, les questions centrales du harcèlement scolaire et de l'addiction aux écrans s'imposent également. L'Education nationale développe le programme Phare sur la prévention du harcèlement scolaire. La FCPE et les PEEP travaillent aussi sur les deux sujets. Un atelier du DRE est consacré à la question des écrans. Est apparu aussi dans le cadre des ateliers de co-constructions, un enjeu de formation inter-acteurs, autour **des compétences psycho-éducatives**, afin de mieux appréhender les difficultés psychologiques chez des jeunes et des enfants et savoir bien l'aborder avec les familles.

➤ **Dans le domaine du soutien à la parentalité, l'offre reste encore à conforter, en s'appuyant sur des acteurs déjà engagés mais qu'il s'agirait de faire travailler davantage en réseau avec notamment des temps d'échange et de formation en commun. Dans les quartiers, les centres sociaux ont un rôle moteur sur ce sujet car ils sont en contact de proximité avec les familles et peuvent contribuer à fédérer cette thématique inter-partenaire. Il est donc souhaitable qu'au cours des 6 années de Contrat de Ville à venir, on assiste à une montée en charge des actions qu'ils mènent dans ce domaine : remise en route**

de cafés famille, développement de l'accueil familles avec un poste de référente famille au centre social ASBH. Les articulations entre les dispositifs de réussite éducative (DRE, Cité éducative) existants ou à venir et les établissements scolaires, sont également essentiel pour accompagner au mieux les parents dans le suivi scolaire des enfants\$ (sensibilisation, lutte contre les barrières de langage ou du numérique, santé...). Par ailleurs, si le Contrat de Ville ne constitue pas le cadre de décision de la politique à mener sur l'accueil de jeunes enfants, les problématiques spécifiques des familles des quartiers prioritaires (davantage de familles monoparentales, difficultés d'accès à la formation et à l'emploi des femmes, ...) devraient être prises en compte pour une déclinaison d'un volet territorial de la CTG. Les questions suivantes pourraient ainsi se poser : quelle prise en compte dans les modalités d'inscription en EAJ, périscolaire et cantine pour des familles aux horaires atypiques, à temps partiel ou en emploi ponctuel, comment structurer/régulariser les emplois de garde à domicile non déclarés présents dans les quartiers, etc.

3.1.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique éducation et parentalité

Orientation N°1. Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

Objectif opérationnel 1.1. Renforcer les dispositifs de soutien de l'Education nationale aux établissements scolaires des quartiers prioritaires

- Lancer un travail conjoint entre CASAS, Villes et Education Nationale pour préparer l'intégration des établissements scolaires desservant les quartiers prioritaires dans la prochaine déclinaison de la géographie prioritaire de l'Education nationale (travail sur les indicateurs des écoles ; dérogation par rapport à la mixité des collèges ; réflexion sur la carte scolaire, etc.)
- Déposer une candidature dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cités éducatives » (dossier séparé pour chaque commune mais enjeu de développer des passerelles sur certaines thématiques).

Objectif opérationnel 1.2. Soutenir et développer les dispositifs et actions d'accompagnement scolaire, autour d'un projet éducatif prenant en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes

- Maintenir les moyens alloués au Dispositif de Réussite Educative de la Ville de Folschviller
- Négocier un Dispositif de Réussite Educative pour la Ville de Saint-Avold
- Lancer une réflexion sur la pertinence d'un dispositif CLAS pour le quartier du Furst à Folschviller

- Renforcer la communication auprès des parents sur l'offre existante en matière d'accompagnement scolaire
- Prendre en compte la question particulière de la non-maîtrise du français par certains élèves (évaluer les besoins, soutenir les dispositifs existants et les renforcer si nécessaire).

Objectif opérationnel 1.3. Rendre accessible l'apprentissage du numérique à tous les élèves

- Soutenir l'équipement informatique des établissements scolaires (notamment pour le quartier du Furst)
- Développer des actions autour du bon usage du numérique pour les enfants et les jeunes

Objectif opérationnel 1.4. Faciliter les prises en charge dans le domaine de la santé, pour lever les freins à la scolarité de certains élèves

- Faciliter l'orientation vers des médecins spécialisés, les bilans et suivi orthophoniques, les bilans et suivi en ergothérapie, etc.
- Volet à articuler avec l'axe santé et le Contrat Local de santé

Objectif opérationnel 1.5. Renforcer l'approche réseau entre les acteurs de l'éducation

- Mettre en place des sessions de formation aux compétences psycho-éducatives auprès de l'ensemble des professionnels travaillant au contact des enfants et des jeunes
- Réunir une coordination thématique dans le cadre du Contrat de Ville, avec des temps d'échange entre partenaires qui travaillent dans le domaine de l'éducatif.

Orientation N°2 : Renforcer le soutien à la parentalité

Objectif opérationnel 2.1. Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire et prendre en compte les besoins des habitants des quartiers prioritaires dans ce domaine

- Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance (EAJE, centre de loisirs maternelle, développement et soutien du RPE à une échelle pertinente)
- Développer des modalités de réponses adaptées sur les quartiers prioritaires
 - Accueil facilité en mode de garde/cantine/périscolaire pour les mères occupant des emplois ponctuels ou à temps partiel ou se lançant dans une formation, ...
 - Projet de régularisation des modes de garde informels (accompagnement par le RPE des nourrices non déclarées, formation, appui de terrain des centres sociaux)

- Renforcer l'articulation avec la Convention territoriale Globale (volet territorial dans le cadre du plan d'action de la CTG)

Objectif opérationnel 2.2. Poursuivre et développer des actions de soutien à la parentalité, dans le cadre et avec le soutien du Contrat de Ville

- Maintien et développement du socle de base existant : LAEP, PAEJEP, accueil des familles et activités parents-enfants au sein des centres sociaux
- Développement d'actions partenariales autour de prévention du harcèlement scolaire et de la sensibilisation à la gestion/prévention des écrans

Objectif opérationnel 2.3. Faciliter les relations école-parents

- Faciliter l'accès des parents allophones à l'apprentissage de la langue française et à la connaissance de l'institution scolaire,
- Donner les outils aux directions d'école pour mieux orienter les parents qui se tournent vers eux pour du suivi social et des démarches administratives
- Continuer à sensibiliser les parents à diverses problématiques (écrans, sommeil, hygiène dentaire, équilibre alimentaire...) en partenariat avec la PMI, la médecine scolaire et d'autres structures des quartiers prioritaires.

3.2. Thématique Accès à la culture et au sport

3.2.1. L'accès à la culture : constats et enjeux

Un accès limité aux structures culturelles des villes

Les villes concernées par le Contrat de Ville accueillent plusieurs associations et équipements centrés sur la culture : A Saint-Avold, le Centre Culturel Pierre Messmer, le Conservatoire de musique et de danse, le Cinéma François Truffaut, la Médiathèque municipale, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC). A Folschviller, le Centre culturel et sportif Marcel Martin et une bibliothèque Municipale à l'Espace Patrick Gehl. A Valmont, la Maison de la Culture qui accueille un espace bibliothèque, etc.

Mais ces équipements (à l'exception du centre Marcel Martin) ne sont pas situés dans les quartiers prioritaires et même parfois éloignés comme c'est le cas pour le quartier Carrière Wenheck. Surtout, on observe peu de liens avec les structures culturelles de centre-ville alors que les freins à l'accessibilité à la culture des habitants des quartiers prioritaires sont nombreux et liés autant à des questions de mobilité géographique que de méconnaissance ou de sentiment d'« illégitimité ». Ainsi, le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Avold ne porte aucun projet Politique de la Ville, la médiathèque a réalisé une seule action dans le cadre de l'Appel à projet Politique de la Ville. La MJC accueille davantage de jeunes des quartiers, notamment ceux du Faubourg (un projet d'EVS porté par la MJC a d'ailleurs été évoqué) mais un peu moins de Carrière Wenheck, plus éloigné mais avec lesquels il y eu des liens à travers le projet « Faites du Cirque » maintenant porté par le centre social.

Mais un « militantisme » culturel de structures des quartiers

Sur les deux quartiers, les acteurs locaux sont très engagés. Pour ces acteurs, l'ACLIC, Audaces's, centre social ASBH, Radio Saint-Nabor, **l'accès à la culture des habitants est une priorité absolue** pour endiguer les difficultés en matière d'éducation et de vivre ensemble, dans un contexte de pauvreté culturelle, d'isolement et de montée des communautarismes. Le Contrat de Ville leur apporte un soutien essentiel pour permettre l'accès à la culture et à la pratique artistique en proximité. On peut citer quelques exemples de ce qui est développé dans ce cadre : Festival des migrations porté par l'ASBH et l'ATMF ; projet « Faites le cirque » (MJC puis ASBH) ; deuxième heure du CLAS porté par le centre social ASBH et consacrée à des activités artistiques, projet « Concours d'éloquence » mené par Audaces's en lien avec le collège, ...

Les quartiers prioritaires ont aussi pu bénéficier du programme DEMOS qui est aujourd'hui arrêté. Les participants aux ateliers de co-construction des orientations du Contrat de Ville ont ainsi fait remonter le fait que l'accès à la musique classique n'est pas facile dans les quartiers, en raison à la fois de freins culturels et d'accessibilité financière, même si la CASAS, par exemple, facilite l'accès au festival

Mi fa Saulnois (20 € les 2 concerts, gratuité pour les lycéens et les enfants qui font de la musique). Selon eux, les tarifs préférentiels pour l'inscription au conservatoire accordés aux habitants de Saint-Avold devraient être globalisés à l'échelle de l'agglomération ou au moins au quartier prioritaire du Furst.

A noter également que le programme « Quartier d'été » a agi comme un « booster » pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs avec des montants financiers assez conséquents (2021 = 51 440€).

Enfin, les acteurs soulignent le rôle majeur de la pratique artistique (notamment le théâtre en milieu scolaire et périscolaire) dans le cheminement vers la confiance en soi et la réussite éducative. On ne peut également que saluer l'appui des associations sportives pour amener les enfants vers la culture (exemple du projet « théâtre et sport » du JS Wenheck-Carrière).

3.2.2. L'accès au sport : constats et enjeux

Les villes concernées par le Contrat de Ville accueillent plusieurs équipements sportifs : 115 équipements sportifs à Saint-Avold, dont des bassins de natation, salles multisports, skate Park et vélo Freestyle, structures d'escalade, plusieurs terrains de jeux, équipements d'activités de forme et de santé, etc. A Folschviller, il y a de nombreux équipements sportifs, dont boulodromes, courts de tennis, salles multisports, 2 terrains de football, etc. Le quartier du Furst est bien doté en infrastructures et activités sportives, avec le gymnase André Appel (handball, gymnastique, Karaté, Taekwondo) et le gymnase A. Musset (Handball, tir à l'arc, Volley, foot en salle) Ces deux équipements accueillent également les activités sportives du collège Alexandre Dreux et de l'école primaire A. Musset. Le quartier est également doté d'un City Stade.

Quant à la commune de Valmont, elle dispose de 13 équipements sportifs.

Sur le plan sportif, le territoire dispose d'un contexte de base favorable avec des villes bien dotées en clubs sportifs, une place centrale dans l'histoire des quartiers de clubs locaux dont certains sont de haut niveau et parfois issus et positionnés dans les quartiers prioritaires (foot, hand, boxe, taekwondo, handisport...). Mais les participants aux ateliers de co-construction du Contrat de Ville ont fait remonter le constat d'infrastructures qui peinent à répondre aux besoins et un déficit d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap. Les participants ont exprimé le vœu de la construction d'un complexe sportif à l'échelle du territoire de la CASAS ainsi qu'un meilleur entretien et une modernisation des équipements existants.

Par ailleurs, les clubs sportifs, comme les autres associations, rencontrent de plus en plus de difficultés pour fonctionner, faute de bénévoles en nombre suffisant. Ils sont également demandeurs **d'un renforcement de la communication** permettant d'offrir aux usagers une vision d'ensemble sur l'offre globale en matière de sport ainsi que sur les créneaux de réservation.

Enfin, est évoquée une **difficulté d'accès aux subventions**, notamment celles qui relèvent de la Politique de la Ville et du Fonds de Participation des Habitants pour les

petites associations sportives de quartier, qui n'ont pas forcément le temps ni les moyens humains pour s'informer et constituer les dossiers.

Il y a une **volonté de favoriser la pratique sportive des enfants et des jeunes** des quartiers prioritaires, à travers les établissements scolaires qui nouent des partenariats avec des clubs sportifs (exemple du « hand au collège » à Folschviller) mais aussi par le périscolaire et les activités des 2 centres sociaux, dont le rôle est central pour la découverte et un premier accès au sport pour tous. Mais les remontées du terrain alertent de plus en plus sur les freins financiers pour l'inscription des enfants et des jeunes aux activités.

Par ailleurs, l'offre sportive n'est pas toujours connue de tous et il faut encore sensibiliser ce public aux bienfaits du sport et lui présenter la palette de ce qui existe. Cela d'autant plus que des aides financières existent pour les familles en difficulté financière : inscription gratuite via le DRE, les clubs locaux (exemple du JS Wenheck-Carrière, très impliqué dans le quartier) facilitent l'accès aux enfants très motivés (licences gratuites, don d'équipements, ...). Des dispositifs d'Etat comme le Pass'sport existent et ont bien été mobilisés sur le terrain (par exemple, 70% des clubs ont fait remise sur licence à Folschviller en 2021).

La Politique de la Ville soutient la mise en place d'activités de découverte et de pratique sportive à travers le dispositif Quartier d'été et il faut également évoquer les apports de Moselle Jeunesse.

Pour d'autres types de public, on recense une action soutenue à travers le volet santé du Contrat de Ville et menée par le Club Cœur et Santé mais des efforts restent encore à faire pour aller-vers certains publics éloignés de la pratique sportive (public adulte, femmes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, ...).

➤ **Autant pour l'accès à la culture qu'au sport des habitants des quartiers prioritaires, on note sur le territoire une forte volonté politique et une mobilisation d'acteurs de terrain persuadés que sport et culture sont des vecteurs d'éducation et de vivre ensemble. Ces efforts sont à poursuivre et à renforcer, au regard des points faibles identifiés : communication insuffisante, freins financiers et difficultés de mobilité, manque d'intérêt, méconnaissance ou plutôt peut-être sentiment d'illégitimité à pousser la porte d'un équipement culturel, etc. Une première entrée par l'école et le périscolaire est déterminante mais les structures culturelles de centre-ville comme certaines associations sportives doivent également intégrer une logique d'aller-vers les publics les plus éloignés du sport et de la culture.**

3.2.3. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville pour la thématique accès à la culture et au sport

Orientation N°3. Développer l'accès à la culture et en faire un axe prioritaire du Contrat de Ville

Objectif opérationnel 3.1. Inciter les structures culturelles d'échelle ville à renforcer leurs actions dans et avec les quartiers prioritaires (Médiathèque, MJC, Conservatoire, ...)

- Actions « hors les murs » dans les centres sociaux, pendant les fêtes de quartier ; accompagnement des publics au sein de l'équipement, tarifs préférentiels, ...

Objectif opérationnel 3.2. Soutenir les acteurs locaux engagés au quotidien dans le « combat culturel » pour les habitants des quartiers

- En priorisant des ateliers de pratique artistique ainsi qu'un travail régulier, développé sur le long terme avec une approche et des porteurs de projets locaux (centres sociaux, périscolaire, MJC, associations sportives qui ont la confiance des jeunes et peuvent les amener vers la culture, etc.)
- Proposition d'activités culturelles en famille
- Découverte de l'art (Cf. programme Micro-folies¹⁴).

Objectif opérationnel 3.3. Proposer une approche culturelle festive et hors les murs en direction des quartiers prioritaires

- Street art, concerts en plein air, bals de quartier, actions culturelles autour du cadre de vie.

Orientation N°4. Continuer à développer l'accès au sport et lever les freins à la pratique des habitants des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 4.1. Renforcer l'accessibilité à la pratique sportive des habitants des quartiers prioritaires

- Renforcer le soutien (à travers le Contrat de Ville et la mobilisation d'autres dispositifs) aux activités de découverte et de pratiques sportives dans les établissements scolaires du quartier comme des activités périscolaires et extrascolaires
- Sensibiliser les jeunes des quartiers prioritaires aux bienfaits du sport, en présentant la palette des sports existants sur les villes et lever les freins financiers, en faisant connaître aux familles les aides financières existantes (guide, animations, fête du sport, ...)

¹⁴ Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. D'autres modules complémentaires – tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique – peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie. Implantées au plus proches des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un véritable outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC).

- Faciliter l'accès au sport à des publics diversifiés éloignés de la pratique : adultes, jeunes filles et femmes, personnes âgées ; favoriser des expériences de sport en famille et de sport et santé.

Objectif opérationnel 4.2. Faciliter la pratique sportive des personnes porteuses de handicap

- Renforcer l'accessibilité des équipements sportifs
- Offrir plus de créneaux dans les équipements
- Sensibiliser jeunes, parents et adultes à la possibilité de la pratique sportive pour tous.

Objectif opérationnel 4.3. Soutenir le développement des associations sportives

- Renforcer la visibilité sur les subventions (Politique de la Ville, FPH, autres) et accompagner les associations dans leurs demandes, notamment les plus petites
- Renforcer la communication sur l'offre sportive auprès des publics (modalités possibles : service civique chargé des relations inter-associatives, planning en ligne des créneaux sportifs, support de communication en commun, ...).

3.3. Thématique animation sociale et citoyenneté

3.3.1. Animation sociale et participation citoyenne : constats et enjeux

Des atouts en matière de vie sociale...

Les quartiers prioritaires accueillent encore un riche tissu associatif et les traces d'une culture locale de solidarité et d'entraide sont présentes. Par exemple au Furst, de nombreuses associations de la Ville de Folschviller sont accueillies au centre social (plusieurs associations sportives, AFI, Amicale 76, Syndicat d'Initiative, l'Harmonie, les Pompiers, Association Franco Turque, Donneurs de Sang, etc.).

Le quartier Carrière Wenheck bénéficie d'un historique puissant avec des associations de quartier très engagées dans la vie sociale (ACLC, Apprends-Moi Ta Langue, Radio St-Nabor) et des activités de lien social (bourse aux jouets, vide grenier, marché de Noël, repas, animations, spectacles).

Chaque quartier dispose d'un centre social qui jouent un rôle essentiel de fédération de la vie sociale : accueil et appui de la vie associative, relation avec les conseils citoyens, espace de rencontre des habitants. Au Furst, le Centre Social Audaces's bénéficie d'une forte stabilité dans le temps. Riche de très nombreuses activités, très investi dans la jeunesse et l'accueil des familles, fortement articulé avec la Municipalité, il rayonne sur l'ensemble de la ville. Son projet social sera renouvelé en 2025.

Le Centre Social ASBH de Carrière Wenheck est investi sur les deux sous-quartiers. Même s'il est implanté au Wenheck. Après une période d'instabilité (3 directeurs en 3 ans) qui a rejailli sur la vie sociale du quartier, il est aujourd'hui en phase de dynamisation avec l'engagement d'un projet social ambitieux qui a débouché sur une convention 2024-2028 avec la Ville de Saint-Avold et la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle.

A des degrés divers, les bailleurs sociaux contribuent également à des actions de lien social et de convivialité : rôle des gardiens, fête des voisins, chantiers participatifs. Le Contrat de Ville intervient en soutien au lien social et à la participation citoyenne avec notamment le financement de 3 postes d'adultes-relais sur le territoire à Valmont, Folschviller et Saint-Avold pour des missions de médiation et d'aller vers. Le Fond de participation des habitants permet le financement de projets d'habitants et de petites associations locales. Enfin des actions de lien social ont pu être financées dans le cadre du dispositif d'abattement TFPB.

...Mais des fragilités dans le tissu social et des enjeux sur le vivre ensemble

Mais le tissu social se fragilise sur les deux quartiers avec des enjeux centraux de mixité et de lutte contre le repli sur soi et le communautarisme. Pour les acteurs locaux, il faut à tout prix créer des occasions pour que les gens sortent, se

rencontrent et acceptent leurs différences et cela tant au niveau intergénérationnel qu'« intercommunautaire ». Il convient d'agir dans ce sens en travaillant avec les familles : ateliers parents enfants, sorties loisirs. Les deux centres sociaux sont fortement mobilisés à travers des projets d'ouverture culturelle.

Ces propositions sont d'autant plus importantes qu'il est de plus en plus difficile d'accueillir de façon régulière pour des loisirs éducatifs, de nombreux enfants des quartiers prioritaires en raison des difficultés de beaucoup de familles à financer l'inscription au centre de loisirs, ce qui génère de plus en plus d'enfants qui errent dans les quartiers pendant les vacances. C'est particulièrement le cas cité du Furst qui accueille beaucoup de familles monoparentales.

Enfin, une autre catégorie de population mérite une attention plus soutenue, celle des seniors, avec une problématique d'isolement social pour certains d'entre eux.

Développer la citoyenneté

Dès le début, le Contrat de Ville a été au rendez-vous pour constituer et faire animer les conseils citoyens. Ceux-ci ont été mis en place puis ont parfois rencontré, comme dans d'autres quartiers, des difficultés de fonctionnement (turn-over, difficultés à trouver un positionnement...). Aujourd'hui, la dynamique est largement confortée sur le quartier du Furst (animation par Audaces's, nombreuses réalisations : aire de jeux, repair'café, animation de quartier), tandis que le Conseil de quartier de Carrière Wenheck (animation par CCAS) vient tout juste d'être renouvelé fin 2024, avec une forte volonté de relance.

Les ateliers de co-construction du Contrat de Ville ont permis de faire émerger des réflexions autour des logiques de renouvellement des modalités de participation, dans une période où le bénévolat et l'engagement citoyen sont en régression : valorisation des personnes, utilisation du dispositif « service civique », diversification de la composition des conseils citoyens en essayant d'attirer les jeunes-ressources des différents quartiers, communication par d'autres moyens que l'écrit, etc.

➤ **Dans un contexte d'essoufflement de la cohésion sociale des quartiers, même si ceux-ci conservent encore des atouts en termes de vie associative et de solidarité, l'enjeu majeur du Contrat de Ville est de renforcer le vivre ensemble et de développer du lien social pour lutter contre l'isolement et le repli sur soi, qu'il soit individuel ou communautaire. Cela passe largement par la culture et les loisirs familiaux, dans un contexte de difficultés économiques qui isolent les familles et limitent l'accès des enfants et des jeunes aux activités éducatives, notamment la fréquentation des centres de loisirs. Avec le vieillissement progressif des quartiers, un programme d'actions en direction des seniors les plus isolés doit aussi être envisagé. Enfin, les dynamiques de participation citoyenne, notamment à travers les conseils citoyens sont à conforter et parfois à renouveler.**

3.3.2. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville

Orientation N°5. Favoriser le vivre ensemble et l'engagement citoyen

Objectif opérationnel 5.1. Renforcer le lien social et le vivre ensemble

- Prioriser dans toutes les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville, les objectifs de mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle avec un souci particulier dans le rapport aux familles et à l'éducation,
- Poursuivre le soutien aux centres sociaux, ferments de la fédération de l'animation sociale et du bon vivre ensemble sur les quartiers
- Développer des actions festives sur l'espace public

Objectif opérationnel 5.2. Lever les freins aux activités de loisirs

- Accessibilité financière : politique tarifaire des structures culture et sport pour les jeunes et enfants des QP, etc.
- Travailler sur la question des recrutements d'animateurs : session de formation pour les jeunes des quartiers prioritaires de la CASAS

Objectif opérationnel 5.3. Lutter contre l'isolement des séniors

- Repérage et veille sociale en renforçant la coopération de tous les acteurs (bailleurs, CCAS et service logement CASAS, structures et associations de proximité, etc.
- Montage d'actions spécifique : aide à la mobilité, activités dédiées dans les centres sociaux, etc.

Objectif opérationnel 5.4. Favoriser l'engagement citoyen

- Mieux valoriser les personnes qui s'engagent dans le bénévolat (diplôme, évènement annuel dans les mairies type repas des bénévoles, articles de presse, ...)
- Utiliser davantage le dispositif « service civique » pour renforcer les associations et faire venir des jeunes dans les associations
- Continuer à soutenir et développer les conseils citoyens :
 - *Formation, appui matériel, rencontres inter-quartier, communication et valorisation de leurs actions*
 - *Diversification de leur composition en « allant chercher » des « jeunes ressource »*
 - *Aller-vers les habitants en communiquant d'une autre manière, plus accessible et pas seulement par l'écrit.*

3.4. Thématique Accès au droit et à la santé

3.4.1. Accès au droit et à la santé : constats et enjeux

L'accès au droit

Plusieurs dispositifs d'accès au droit irriguent le territoire, avec différents niveaux de proximité avec les quartiers. La CASAS a signé une convention avec la Maison de la justice et du droit de Forbach mais alors que celle-ci est financée en partie par le Contrat de Ville, il n'y a pas d'indicateurs de fréquentation des habitants des quartiers prioritaires qui en sont éloignés géographiquement, ni d'actions ou de permanence spécifiques dans leur direction.

Par contre, le bus France services déployé par le Conseil départemental dessert les quartiers du Furst et de Carrière Wenheck, ce qui est très apprécié. Il existe aussi une antenne de la Maison France Services de Morhange, en Mairie de Folschviller.

Sur la thématique spécifique du droit des femmes, le CIDFF de Moselle tient des permanences mensuelles dans les centres sociaux (action financée par le Contrat de Ville), bien que celles-ci ne soient pas toujours assez connues et demanderaient à être rendues plus visibles.

Cela est important car les problématiques d'accès au droit sont particulièrement marquées pour les femmes, notamment en matière d'insertion et d'emploi. Pendant les ateliers de co-construction du Contrat de Ville, les acteurs se sont également montrés très préoccupés par le sujet des violences faites aux femmes. Dans ce domaine, il y a un enjeu à disposer de relais dans les structures pour travailler avec la CIDFF sur le terrain et aussi de coopération renforcée entre acteurs du social et de la santé (continuum entre addictions et violences intrafamiliales).

Les acteurs sociaux ont fait remonter des problématiques d'illettrisme et d'illectronisme qui freinent l'accès au droit des habitants, dans un contexte de démarches administratives dématérialisées mais aussi de manque de maîtrise du français pour de nombreuses familles. Dans ces domaines d'accompagnement au quotidien, les centres sociaux sont en première ligne (permanences administratives, médiateurs social, etc.).

➤ **Il s'agit donc dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, de continuer à s'appuyer sur l'offre développée en matière d'accès au droit, tout en renforçant les relais de proximité dans les quartiers prioritaires, afin de s'assurer que les habitants les plus isolés et les moins mobiles aient accès à l'information. Il s'agit également de poursuivre la montée en charge des actions autour de l'accès au numérique. Des besoins de formation et de mise en réseau des acteurs de terrain autour des ressources de l'accès au droit, pour mieux orienter les habitants ont également été identifiées. Enfin la question du droit des femmes et celle de leur protection en matière de violences doit faire**

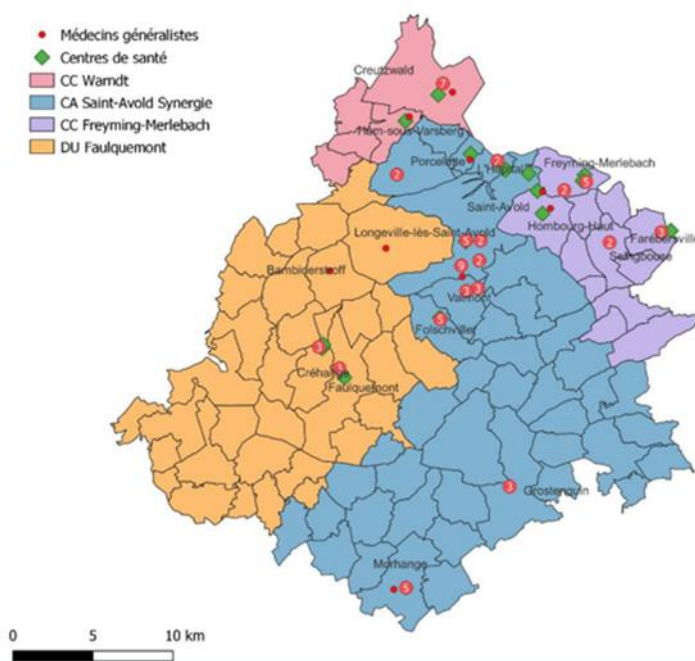
l'objet d'une attention particulière en mettant en place des relais pour le CIDFF dans les structures de terrain, afin d'engager un travail dans la durée au plus près des femmes.

La santé

Un diagnostic local de santé a été établi en décembre 2022 sur le territoire du Warndt Naborien (Saint-Avold Synergie, Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont, Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et Communauté de communes du Warndt).

Ce diagnostic fait état **d'une fragilité de la population du territoire couvert**, avec une espérance de vie globalement plus faible, un taux de mortalité standardisé très supérieur à celui de la région (855,1 pour la CASAS¹⁵ contre 802,2 dans la Région Grand Est) ; des taux de décès évitables liés à la consommation de tabac plus importants ; des vulnérabilités multifactorielles (santé, problématiques sociales, mobilité, renoncement aux soins,...). Enfin les données relatives aux dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal pour l'ensemble du territoire Warndt-Naborien, indiquent des taux légèrement inférieurs comparés à l'échelle départementale mais si l'on regarde ces données dans le détail, il s'avère que la CA de Saint-Avold et plus encore le DU de Faulquemont affichent de très bons taux.

En matière d'offre de soins, il existe des tensions sur les professionnels de santé sur tout le territoire, avec une démographie vieillissante. Mais là encore, Saint-Avold Synergie se révèle un peu mieux lotie. Au 31 décembre 2021 la densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants était de 7 (7,6 à l'échelle départementale et 8,6, à l'échelle régionale mais seulement 3,7 au DU de Faulquemont, 4,8 à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach et 5 pour la Communauté de communes du Warndt). L'offre infirmière est tout à fait satisfaisante, avec une densité



¹⁵ Pourtant la plus basse parmi le territoire couvert par le diagnostic

supérieure à la Moselle (17,2 pour 10 000 habitants, ce chiffre étant de 23,5 pour la Saint-Avold Synergie).

Ces professionnels s'organisent en coopération autour de la CPTS de la Vallée du Nied qui inclut dans son territoire la CC du Faulquemont et la CA Saint-Avold Synergie. Le territoire du Warndt-Naborien compte également 5 Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), dont l'Espace médical du Château à Folschviller.

La CASAS dispose d'une offre hospitalière, avec le Centre Hospitalier de Saint-Avold du Groupe SOS Santé (service d'urgence, lits d'hospitalisation et large éventail d'offre de médecine et de chirurgie) ; le Centre Hospitalier de Lemire à Saint-Avold ; la clinique privée de Nabor positionnée sur la chirurgie et la maternité. On décompte aussi 4 structures de prise en charge en santé mentale : CMP et hôpital de jour pour enfants, hôpital de jour pour adultes, Unité de psychiatrie au CH de Lemire, Centre Naborien de Psychiatrie Ambulatoire (structure privée hors secteur) pour adolescents et jeunes adultes. On recense aussi un Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.), un SESSAD (Saint-Avold), un ESAT (Morhange), plusieurs foyers d'accueil pour adultes handicapés, un Institut médico-éducatif (I.M.E) à Valmont, un CMPP à Morhange et une Maison d'accueil spécialisée (M.A.S).

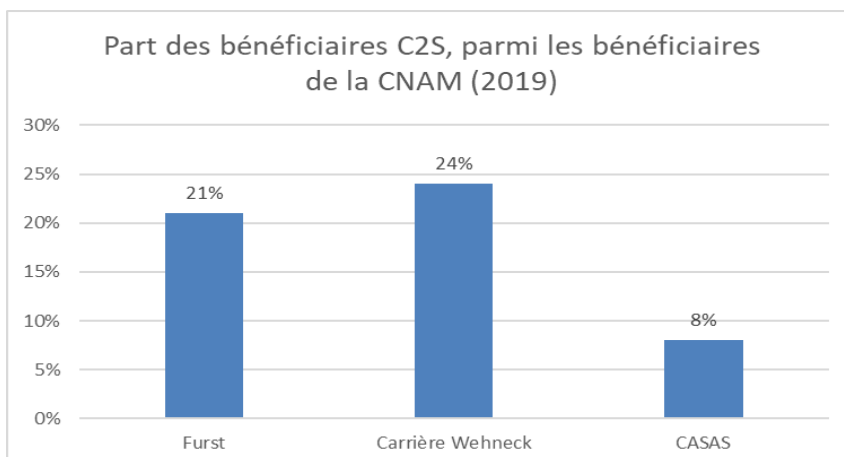
Néanmoins et comme sur de nombreux territoires, les besoins de consultation en santé mentale mais aussi sur les problématiques psycho-éducatives sont énormes et ne peuvent pas être satisfaits efficacement. Ainsi, les manques en orthophonistes sont importants (1 an de liste d'attente au CAMS).

Sur la base de ce diagnostic, **un Contrat Local de Santé est en cours de rédaction** et un plan d'action en préparation pour une signature courant 2025.

Les 6 axes du Contrat Local de Santé du Warndt Naborien

- Axe 1 : Environnement favorable à la santé : prévention santé habitat, qualité de l'air et de l'eau, etc.
- Axe 2 : Prévention des risques sanitaires : campagnes de prévention, vaccination, prévention du surpoids, etc.
- Axe 3 : Accès au soin : installation, accueil de nouveaux professionnels de santé, développement de la télémédecine, valorisation des métiers d'accompagnement de la santé,
- Axe 4 : Santé mentale : Renforcement de la coopération entre acteurs, repérage des problèmes psychiques, emploi et handicap, etc. ;
- Axe 5 : Parcours de la personne âgée : repérage isolement, lisibilité des EPHAD, coopération entre acteurs, soutien aux aidants familiaux, ...
- Axe 6 : Actions spécifiques à chaque intercommunalité
 - o CASAS = fluidifier le parcours pour les enfants souffrant de TSA.

A l'échelle des quartiers prioritaires, la part de la population couverte par la C2S (Complémentaire Santé Solidarité) est presque trois fois supérieure au reste du territoire¹⁶ (plus accentué à Carrière Wehneck), ce qui renvoie aux difficultés socioéconomiques des habitants mais démontre aussi un recours au droit effectif. Pour le reste, la population des QPV est confrontée à la même difficulté d'accès au soin que l'ensemble des habitants de la commune.



Par exemple, le dernier médecin du Wehneck vient de partir en retraite et il y a une certaine crainte pour la pharmacie qui demeure sur ce quartier.

Le volet santé du Contrat de Ville a été jusqu'à présent assez modeste mais a permis de développer des actions autour du sport-santé (pour différents âges dont sénior) et de l'éducation à l'alimentation avec des acteurs de proximité : ACLC, JS Wenheck, AS Folschviller Handball Club, collègues, Club Cœur et Santé, CMSEA.

Les ateliers de co-construction des orientations du nouveau Contrat de Ville ont fait émerger l'enjeu majeur de **la lutte contre les addictions**, sources de difficultés sociales comme les problèmes de voisinage et les violences intrafamiliales. De façon générale, beaucoup reste à faire **en matière de prévention santé sur les quartiers**. Les attentes sont fortes par rapport à la CPTS et au Contrat Local de Santé. A noter que dans ce cadre, une disposition est prévue en direction des quartiers prioritaires avec la mise en place de médiateurs en santé¹⁷ qui interviendront sur les 6 quartiers prioritaires du territoire du Warndt Naborien.

➤ **Le nouveau Contrat de Ville se donne pour objectif d'investir davantage ce champ, tant au niveau de la dimension du bien-être des habitants des quartiers prioritaires avec des sujets comme le sport, la nutrition, etc. que des enjeux de prévention et d'attention à la santé mentale. Un bilan des actions déjà conduites et une mise en réseau des acteurs intervenant à des degrés divers sur la santé (au sens large du terme) permettra de commencer à construire le volet santé du nouveau Contrat de Ville.**

Cette approche sera conduite en lien avec le futur Contrat Local de Santé et intégrera les postes de médiateurs santé, à déployer dans ce cadre

¹⁶ Source du graphique : Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1er janvier 2022

¹⁷ Enveloppe de la Préfecture issue du Fonds Charbon et permettant l'embauche et la formation de jeunes de moins de 25 ans pour accompagner l'accès au droit en santé.

3.4.2. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville

Orientation N°6. Favoriser l'accès au droit des habitants des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 6.1. Pérenniser les ressources existantes, les évaluer et assurer leur coordination

- Pérenniser les ressources existantes (bus France service, médiateur social, ...)
- Evaluer la fréquentation des structures auxquelles la Politique de la Ville apporte son financement (par ex la MJD est-elle fréquentée par les habitants des QP compte-tenu de son éloignement, faut-il renforcer les relais et l'information, établir des permanences, etc. ?)
- Renforcer l'information sur les ressources existantes, l'interconnaissance et la coordination entre acteurs

Objectif opérationnel 6.2. Accompagner les habitants des QPV dans leurs démarches administratives et le recours au droit

- Renforcer l'accompagnement des habitants face à la dématérialisation des services et poursuivre la lutte contre l'illectronisme
- Développer les relais locaux auprès du CIDFF pour le droit des femmes

Orientation N°7. Renforcer l'axe santé du Contrat de Ville

Objectif opérationnel 7.1. Décliner un volet spécifique Politique de la Ville dans le cadre du Contrat Local de santé

- Bilan des actions déjà menées
- Rencontre avec les acteurs du Contrat de Ville qui interagissent dans ce domaine (professionnels de santé, DRE, établissement scolaires, CMSEA, CIDFF, associations et structures de quartier) pour définir un plan d'actions,
- Définition des missions des médiateurs en santé amenés à intervenir dans les quartiers prioritaires (CLS)

Objectif opérationnel 7.2. Intégrer les enjeux de prévention et de lutte contre les addictions, à l'échelle des quartiers prioritaires.

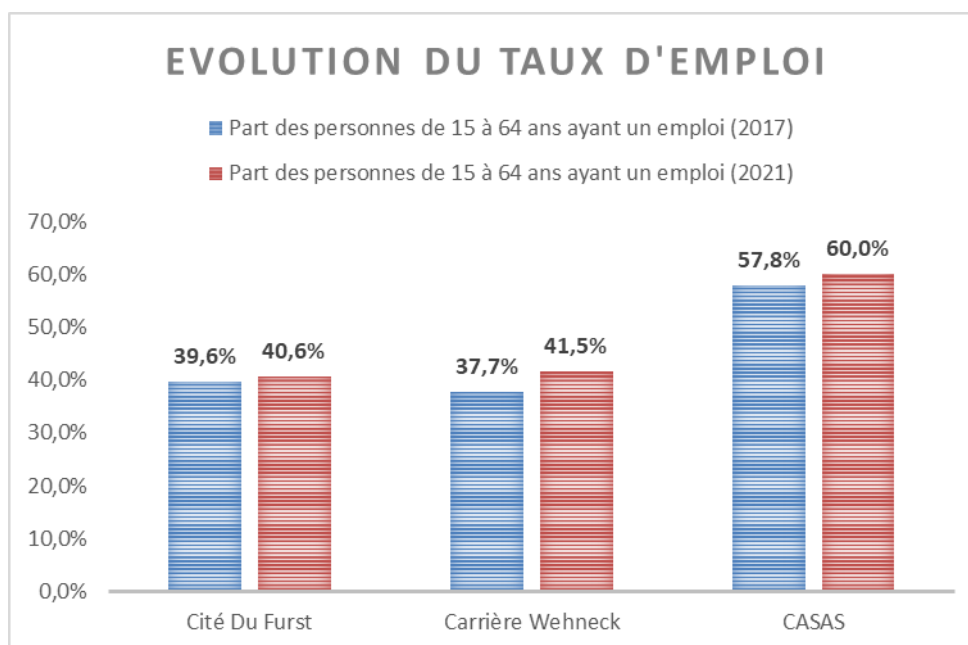
- Actions de prévention dans tous les domaines et en direction de divers types de public (femmes, seniors, jeunes, ...), déclinaison sur les quartiers des grands événements (octobre rose, ...)
- Renforcer la coopération entre les professionnels du social et de la santé sur la question des violences intrafamiliales.

3.5. Thématique emploi et insertion professionnelle

3.5.1. Emploi et insertion professionnelle : constats et enjeux

La situation de l'emploi

Dans ce domaine et malgré une amélioration indéniable des indicateurs, **les écarts sont persistants** entre l'ensemble du territoire de la CASAS et les quartiers prioritaires. Le graphique ci-dessous montre en effet que le taux d'emploi reste bien plus faible sur les quartiers, même si effectivement il s'est légèrement renforcé entre 2017 et 2021.



Source : Insee, Recensement de la Population 2017 et 2021

En ce qui concerne **le taux de chômage**, les données les plus récentes de France Travail montrent que le nombre de demandeurs d'emploi a chuté significativement ces 2 à 3 dernières années et ceci très fortement chez les jeunes.

Demande d'Emploi Fin de Mois en Catégorie ABC

| | septembre-22 | septembre-23 | septembre-24 | Var 1 an | Var 2 an |
|--|--------------|--------------|--------------|----------|----------|
| EPCI 57_CA Saint-Avold Synergie | 4 515 | 4 434 | 4 225 | -4,7% | -6,4% |
| Arrondissement 57_Forbach-Boulay-Moselle | 19 746 | 19 060 | 18 332 | -3,8% | -7,2% |
| Département 57_MOSELLE | 79 702 | 76 545 | 73 800 | -3,6% | -7,4% |
| GRAND EST | 421 722 | 411 471 | 405 003 | -1,6% | -4,0% |

Source : France Trava

On voit, en tout cas, dans les chiffres les plus récents de France Travail que parmi les demandeurs d'emploi, la part des jeunes est au même niveau entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

- 199 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, cité du Furst
- 505 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, quartier Carrière-Wenheck

Qui se répartissent comme suit :

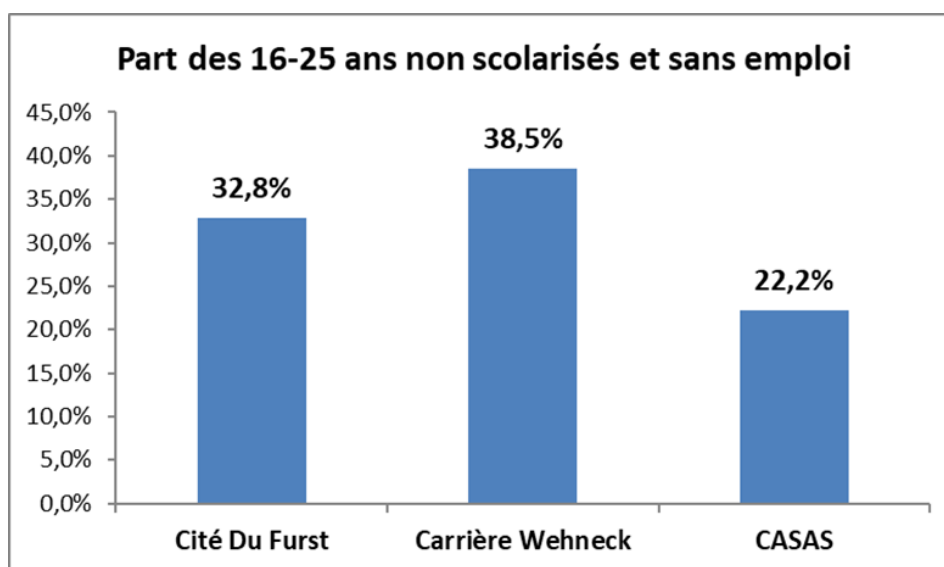
| % | Jeunes | Séniors | Femmes | DE 12 mois en continu | Infra-bac | Porteur de handicap | RSA |
|------------------|--------|---------|--------|-----------------------|-----------|---------------------|-------|
| Cité du Furst | 14,6% | 14,6% | 46,2% | 45,2% | 67,8% | 10,6% | 26,1% |
| Carrière Wenheck | 13,5% | 25,5% | 45,3% | 45,3% | 67,1% | 9,7% | 27,1% |
| CASAS | 13,4% | 27,3% | 50,4% | nr | 51,7% | 10,9% | 17,4% |

Source : France Travail - Données à fin juin 2024, DEFM cat ABC

A noter cependant, à propos de la population jeunes que **des situations de non inscription** (catégorie des « invisibles » ou « Neet18 ») viennent nuancer les indicateurs. Ces jeunes ne sont en effet pas déclarés en chômage mais ne sont pas en emploi pour autant.

En effet, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était en 2020 de 34,6% au Furst et de 33,1 à Carrière Wenheck.

Cette donnée n'a pu être obtenue pour la même année pour la CASAS mais les indicateurs des années précédentes montraient bien une surreprésentation des jeunes des quartiers prioritaires dans cette catégorie.



Source : Insee, Recensement de la Population 2017

L'autre enseignement à tirer des données récentes de France Travail est **la persistance de l'écart du niveau de formation** entre les demandeurs d'emploi

¹⁸ Jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études ni en formation.

des quartiers prioritaires et ceux de l'ensemble du territoire : 16 points en plus sur les niveaux infra-bac et ce pour les deux quartiers.

Un large réseau d'acteurs insertion par l'économique et de l'emploi

Le territoire compte plusieurs acteurs et dispositifs centrés sur la question de l'emploi et de l'insertion par l'économique :

- Le **Service public de l'emploi** avec le siège à Saint-Avold d'une Agence France Travail et de la Mission Locale Moselle Centre.

Focus : Mission Locale Moselle Centre

Activité sur l'année 2024 pour la CASAS

- 811 jeunes accompagnés, dont :
 - o 16% de mineurs, 49 % de 18-21 ans et 35% de 22-25 ans
 - o 45% de femmes et 55% d'hommes
 - o 47% de non diplômés, 14% de CAP-BEP et 39% de bac et + bac
- Accompagnement :
 - o 224 jeunes accueillis pour la 1ère fois
 - o 257 propositions de formations/164 propositions d'emplois/1527 Contrats signés
 - o Aides financières jeunes : 654 498 €

- Une **Ecole de la deuxième chance** à Forbach
- Un **réseau de SIAE** (Saint Nabor Services, Aide, Chantiers d'insertion de l'ASBH)

Focus : Association intermédiaire AIDE

- Secteurs d'intervention : Saint-Avold, Folschviler, Faulquemont, Morhange
- Missions : ménage à domicile, nettoyage de locaux, espaces verts Public :
 - o Demandeurs d'emploi de longue durée, public handicapé, RSA,
 - o 26% résident en QPV, surtout au Furst
 - o Majorité de femmes qui rencontrent divers freins à l'insertion professionnelle : garde d'enfants, mobilité, problèmes de santé (part importante de personnes de + 50 ans), problèmes de logement et de formation qualifiante.
 - o Moins de public jeune.

- Un **système de clauses sociales** performant sur le territoire
213 personnes ont pu en bénéficier en 2023. Elips est un facilitateur efficace. Les clauses représentent un levier pour l'entrée en emploi même si elles ne sont pas accessibles à tous (métiers qui demandent une très bonne forme physique) et qu'il faut pouvoir se projeter dans le temps car le travail envisagé n'est pas forcément immédiat.

Ces acteurs ont une **préoccupation de travail en proximité** en direction des quartiers prioritaires : démarches d'allers-vers, ciblage des jeunes des quartiers du

Furst et de Carrière Wenheck dans le cadre du dispositif CEJ ; forums pour l'emploi ; permanences de Mission Locale, actions avec les centres sociaux (qui restent cependant encore à renforcer), chantiers participatifs du CMSEA, etc.

Un investissement important du Contrat de Ville sur cette thématique

La question de l'emploi, étant une priorité pour l'amélioration de la vie des habitants, le Contrat de Ville en a fait un axe prioritaire, avec un nombre d'actions en progression dans l'Appel à projet, dont certaines mobilisent de forts montants (chantiers d'insertion). En 2021, c'est 17 actions qui ont été financées.

Il s'agit essentiellement d'actions centrées sur l'insertion professionnelle (chantiers d'insertion), avec néanmoins une montée en charge (encore limitée) des actions sur la levée des freins à l'insertion (accès des femmes à l'emploi, mobilité, numérique).

Mais un public parfois difficile à mobiliser, en raison de nombreux freins

Pour les femmes, la question **des modes d'accueil des enfants** est un frein majeur à l'emploi, d'autant plus que certaines d'entre elles ont des horaires décalés et ne sont pas véhiculées. Il existe peu de réponses sur le territoire en matière d'accueil de jeunes enfants, les tarifs sont souvent trop élevés pour ce public et de plus elles ne trouvent pas forcément de places car elles ne seront pas prioritaires si elles travaillent à temps partiel ou de façon non régulière. Ce constat vaut aussi pour une place à la cantine ou en périscolaire.

L'absence de **maîtrise de la langue française** est également un sujet important, d'autant plus que les quartiers accueillent une part non négligeable de personnes réfugiées. Quelques structures apportent une offre dans le domaine linguistique (Apprends-moi ta langue, notamment) mais cela reste insuffisant et par ailleurs, pour certaines familles, il y a un frein financier à l'inscription.

L'enjeu de la mobilité se pose de manière plus complexe. En effet, même si l'offre de transport en commun (bus de la CASAS, desserte ferroviaire) ne peut répondre à tous les besoins, elle existe quand même. Par ailleurs, les données de France Travail (2024) font état de d'un taux de motorisation assez important sur les quartiers : 81,4% au Furst et 75,8% à Carrière-Wenheck.

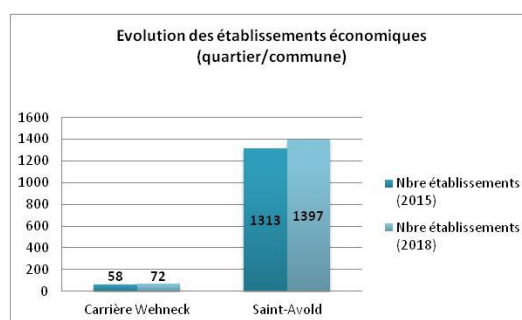
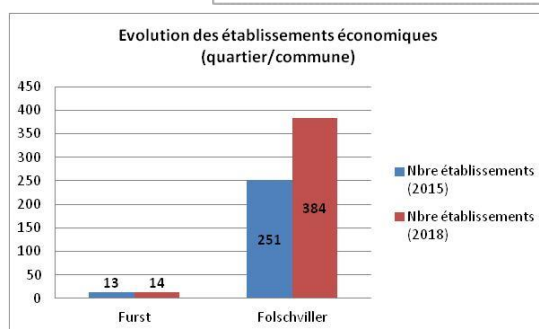
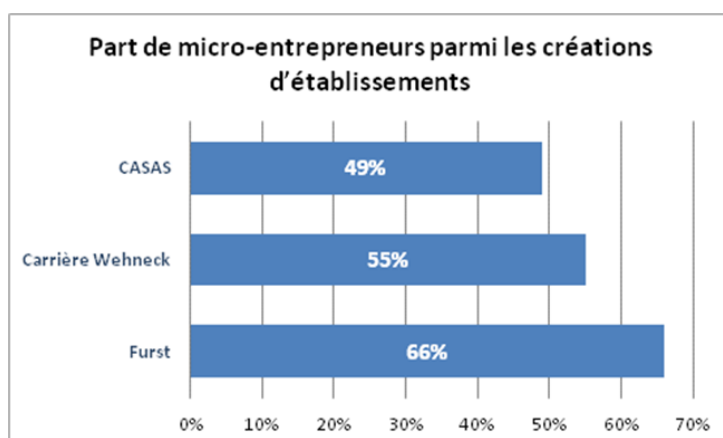
Il apparaît par contre que l'offre existante n'est pas forcément connue et maîtrisée par tous. C'est pour cela qu'une convention a été conclue entre la CASAS et la structure Wimoov qui a déjà suivi 300 personnes sur le territoire pour des conseils sur les solutions de déplacement. Le dispositif « Mobilité solidaire » du Conseil départemental de Moselle (partenariat avec Wimoov et l'UDAF) peut proposer des solutions concrètes (taxi solidaire, prise en charge de réparations, ...) à des publics en insertion sociale et professionnelle. Le CMSEA travaille également sur ces questions avec le public jeune, les accompagne à Metz, à Forbach, pour montrer que « c'est faisable ».

Les acteurs font aussi remonter une problématique **d'absence de motivation, notamment avec un public jeune** de plus en plus difficile à intéresser ; des publics

en insertion qui « décrochent » de plus en plus et une « fidélisation difficile » en raison de l'amélioration du marché du travail qui fait monter les exigences.

Peu d'actions spécifiquement liées au développement économique

Les entreprises (dont commerces) sont peu nombreuses sur les quartiers prioritaires, même si l'on note un léger renforcement pendant la période du Contrat de Ville. On y compte une part plus importante de TPE, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : Insee

En matière d'implantation ou de création d'activité économique, quelques actions ont eu lieu dans le précédent Contrat de Ville (« L'Entreprenariat dans les Quartiers » ; « Métiers de quartier – Métiers de proximité »), avec des résultats jugés très limités et des difficultés de mobilisation des publics pour les réunions d'information.

Il ne s'agira donc pas d'un axe prioritaire de ce nouveau Contrat, même s'il n'est pas impossible de réaliser des actions ponctuelles ancrées dans un travail de terrain : orientation des personnes qui évoquent un projet de création, échanges avec une personne issue d'un quartier et qui a réussi à créer son activité (modèle positif).

➤ **Le paradoxe du volet emploi et insertion par l'économique des Contrats de Ville est qu'il porte sur un des aspects les plus cruciaux de la vie des habitants des quartiers prioritaires mais qu'en même temps, l'échelle d'action de la vie économique dépasse très largement le périmètre des quartiers et des leviers potentiels.**

Dans ce cadre, l'enjeu prioritaire que se donnent les partenaires de ce Contrat de Ville est de contribuer à lever les freins qui à l'emploi et à la formation des habitants, afin qu'ils puissent saisir les opportunités et accéder aux dispositifs de droit commun. Cela implique aussi de repenser les modalités d'orientation, d'information et de mobilisation des publics, dans un contexte où les attentes par rapport au travail sont en évolution.

3.5.2. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville

Orientation N°8. Renforcer l'orientation et l'accompagnement des habitants vers l'emploi

Objectif opérationnel 8.1. Diversifier les modalités de mobilisation vers l'emploi

- Faire évoluer les forums pour l'emploi
 - Formats plus restreints ; à démultiplier par thème, par public cible, en différents lieux, etc.
 - Organisation par France Travail et Mission Locale de forums au sein des quartiers prioritaires
 - S'appuyer davantage sur les réseaux de professionnels et associatif pour faire circuler l'information sur ces événements
- Collaborer avec les acteurs du sport et de la culture, comme relais d'information et d'orientation
- Promouvoir des exemples de réussite (faire venir un jeune qui a mené à bien son projet professionnel) et faire circuler l'information par les pairs
- Développer des actions de mobilisation spécifiques au quartier du Furst (constats de difficultés plus fortes à mobiliser les publics) : micro-forums au centre social, etc.

Objectif opérationnel 8.2. Contribuer à lever les freins à l'insertion professionnelle

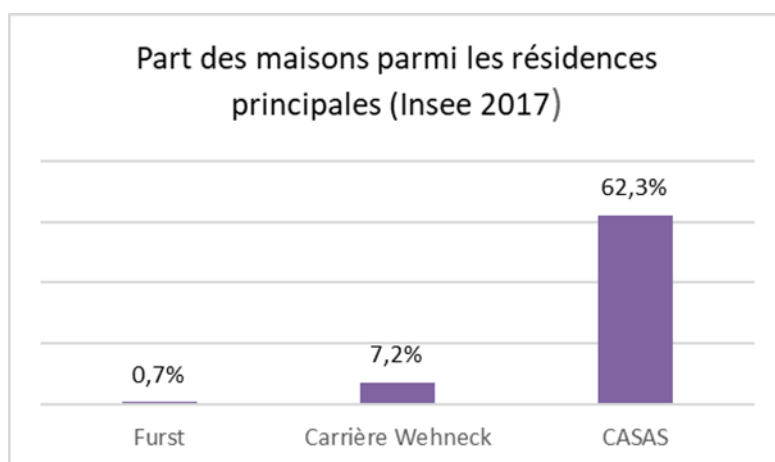
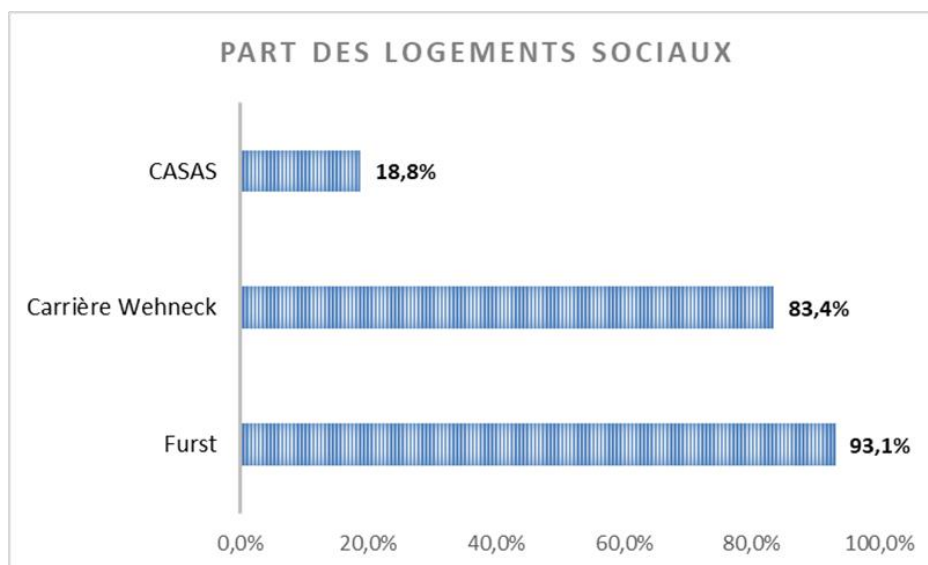
- Accueil des enfants : enjeu de réflexion sur l'adaptation des modes de garde, de cantine et du périscolaire à la problématique des femmes en insertion professionnelle et/ou emploi à temps partiel
- Mobilité : communication à renforcer sur l'offre existante (Wimoov, mobilité solidaire, bourse aux permis à Folschviller, ...) ; développer des sorties loisirs en transports en commun pour sensibiliser aux possibilités de mobilité en autonomie ; favoriser l'installation d'entreprises créatrices d'emploi dans les zones d'activité proche des quartiers
- Difficultés de maîtrise du français : réaliser un état des lieux des besoins/offre de formation et étudier les possibilités de développement, information, accessibilité financière.

3.6. Thématique cadre de vie

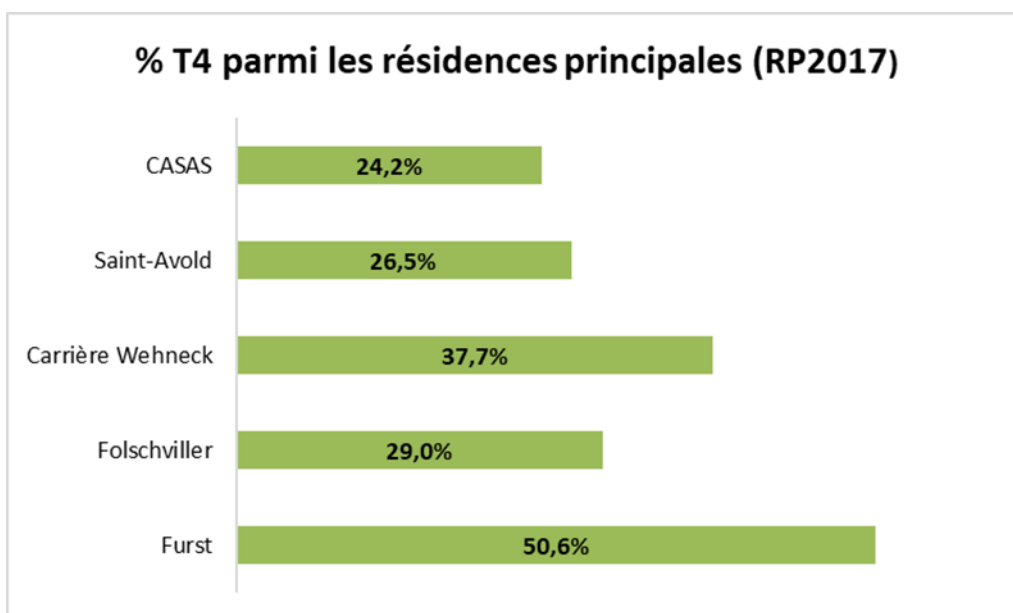
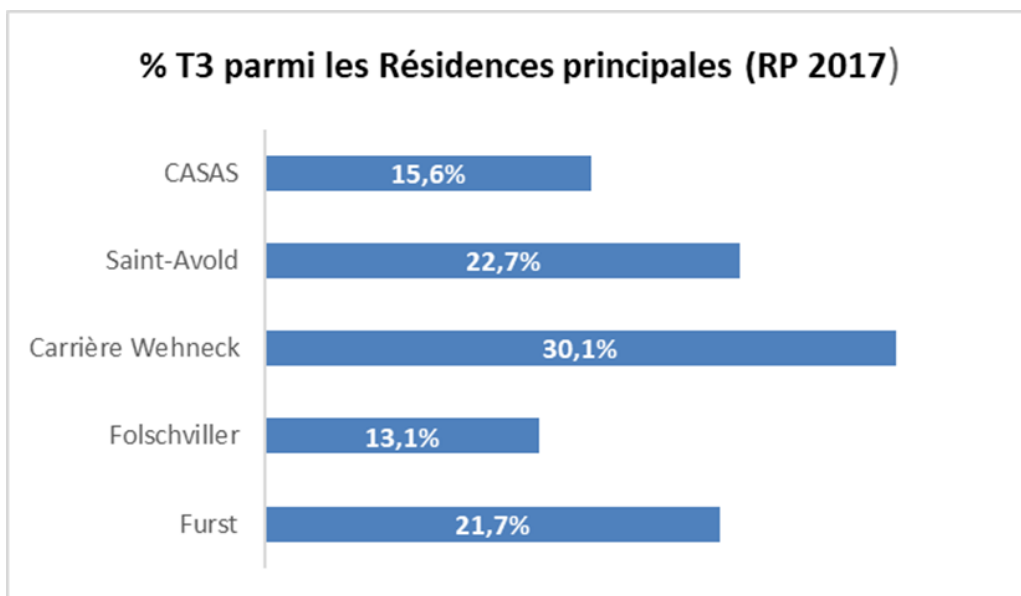
3.6.1. Cadre de vie : constats et enjeux

Le contexte du logement dans les quartiers

Les deux quartiers du Contrat de Ville sont composés **en majorité d'habitat social** collectif, même si Carrière-Wenheck offre une légère mixité de l'habitat.



Pour les deux quartiers, il s'agit **d'un parc de logement anciens et peu attractifs**, à cause de charges élevées (chauffage urbain) et d'un patrimoine inadapté à la demande actuelle car composé majoritairement de T4, T5, T6 (notamment au Furst), alors que la demande porte surtout sur des plus petits logements (T1, T2, T3).



Ce patrimoine se maintient néanmoins avec une certaine stabilité des familles et un effort des bailleurs pour contenir la vacance. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de « cadre officiel » pour la rénovation urbaine (pas de PNRU et NPNRU), ce qui limite de fait la requalification en profondeur des quartiers, **des interventions patrimoniales** plus ou moins importantes ont été entreprises, selon les bailleurs et les quartiers :

- Programmes lourds sur certains secteurs (Wenheck avec démolition, pose de balcons)
- Adaptation à l'évolution de la clientèle (CDC Habitat, la stabilisation de l'occupation des petits logements (jeunes avec un produit « prêts à habiter » et le maintien dans le logement des habitants vieillissants (équipements en ascenseurs)

- Programmations de rénovation thermique dans le cadre des PSP (priorité des bailleurs).

Des enjeux d'amélioration du cadre de vie bien repérés

Les problématiques majeures relevées sur les deux quartiers concernent le tri sélectif et le ramassage des encombrants. On note aussi des besoins d'embellissement et de réaménagement des espaces publics (mobilier urbain, plantations, etc.) qui va de pair avec des enjeux de participation des habitants et d'appropriation positive des espaces. Quelques questions de tranquillité publiques se posent également.

Une thématique assez peu investie dans le cadre du précédent Contrat de Ville

Cette thématique a été assez peu mobilisée dans le cadre du précédent Contrat de Ville. Le volet financier de l'appel à projet Politique de la Ville qui lui était consacré a été assez stable et plutôt modeste et s'est organisé autour d'actions de lien social, de sensibilisation à l'environnement (tri sélectif, chantier embellissement) et de prévention (santé, sécurité routière).

De fait, le véritable levier d'action en la matière est lié à l'abattement TFPB (sur-entretien, petits aménagements, lien social) pour les bailleurs qui y sont éligibles : Moselis, Eurométropole Metz Habitat et Vivest.

Des actions sont également menées par CDC Habitat en dehors du dispositif TFPB : local mis à disposition à Audaces's pour des activités en pied d'immeubles, chantiers écoles, Fête des voisins, etc.

➤ **Le volet cadre de vie du Contrat de Ville reste à investir plus fermement dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, en actionnant le levier des conventions d'abattement TFPB, dans une logique de redéfinition de la gouvernance entre collectivités et bailleurs pour une plus forte co-construction.**

L'apport de la Politique de la Ville, à travers des objets qui peuvent sembler technique (entretien des espaces, tri sélectif, encombrants) est de replacer les enjeux d'amélioration du cadre de vie, à hauteur des habitants et de leur bien-être au sein de leurs quartiers. Il s'agira donc de les associer étroitement aux projets d'amélioration du cadre de vie (enquêtes, appel à idées, soutien aux petits projets d'embellissement, actions de sensibilisation, chantiers participatifs, etc.). Mais également de favoriser la tranquillité publique et l'appropriation positive de l'espace public.

3.6.2. Les orientations prioritaires du Contrat de Ville

Orientation N°9. Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 9.1. Progresser collectivement sur la collecte du tri sélectif

- Renforcer les actions de sensibilisation
 - Projet en cours de montage à Carrière (Centre social, écoles, conseil citoyen) : sensibiliser les enfants tout au long de l'année, pour effet report dans les familles,
 - Proposer des animations autour du tri dans un cadre festif plus large (fête des voisins, etc.)
 - Faire évoluer la communication pour la rendre plus accessible : flyers d'information à simplifier avec des pictogrammes ; capsules vidéo (Folschviller) sur les réseaux sociaux, etc.
 - Relais par les bailleurs auprès des nouveaux occupants (flyer, distribution de quelques sacs pour commencer, mallette de tri, ...),
- Poursuivre la dimension coercitive (brigade de l'environnement,...)

Objectif opérationnel 9.2. Améliorer la collecte des encombrants

- Renforcer l'information et de la sensibilisation auprès des locataires

Objectif opérationnel 9.3. Renforcer la coordination des acteurs

- En matière de tranquillité publique : GPO, relance réunions avec Gendarmerie à Folschviller/Valmont
- En matière d'accompagnement social des personnes âgées isolées : veille sociale croisée bailleurs/CCAS/ service logement CASAS/structures de quartier
- Sur les conventions TFPB : principe d'à minima deux réunions mensuelles (Villes concernées, bailleur, CASAS, Etat) pour bilan et co-élaboration des priorités.

Orientation N°10. Favoriser l'appropriation positive des espaces extérieurs

Objectif opérationnel 10.1. Embellir le cadre de vie et sensibiliser à son respect

- Opérations de type « clean up », avec un aspect ludique + récompense
- Projet en réflexion de jardin partagé à Carrière-Wenheck avec portage potentiel par l'ASBH
- Souhait rapprochement CDC Habitat/Centre social Audace's : concertation avec les locataires pour des projets d'embellissement
- Réinstaller du mobilier urbain dans le quartier Carrière-Wenheck

- Mobilisation des chantiers d'insertion/chantiers participatifs au bénéfice des quartiers prioritaires

Objectif opérationnel 10.2. Construire un cadre de vie sûr et convivial

- Intégrer le sujet du passage PN/PM en soirée sur Carrière Wenheck, dans le cadre des GPO
- Organiser une réunion élus/habitants pour échanger sur la vie sociale du quartier Carrière Wenheck (rôle aussi du médiateur social et du nouveau conseil citoyen)

3.7. Synthèse des orientations du Contrat de Ville

| LES ORIENTORIATIONS | LES OBJECTIFS OPERATIONNELS |
|---|--|
| Thématique réussite éducative et soutien à la parentalité | |
| ORIENTATION n°1. Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire | 1.1. Renforcer les dispositifs de soutien de l'Education nationale aux établissements scolaires des quartiers prioritaires 1.2. Soutenir et développer les dispositifs et actions d'accompagnement scolaire, autour d'un projet éducatif prenant en compte l'ensemble des besoins des enfants et des jeunes 1.3. Renforcer l'approche réseau entre les acteurs de l'éducation 1.4. Faciliter les prises en charge dans le domaine de la santé, pour lever les freins à la scolarité de certains élèves 1.5. Rendre accessible l'apprentissage du numérique à tous les élèves |
| ORIENTATION n° 2. Renforcer le soutien à la parentalité | 2.1. Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire et prendre en compte les besoins des habitants des quartiers prioritaires dans ce domaine 2.2. Poursuivre et développer des actions de soutien à la parentalité, dans le cadre et avec le soutien du Contrat de Ville 2.3. Faciliter les relations école-parents |
| Thématique accès à la culture et au sport | |
| ORIENTATION n° 3. Développer l'accès à la culture et en faire un axe prioritaire du Contrat de Ville | 3.1. Inciter les structures culturelles d'échelle ville à renforcer leurs actions dans et avec les quartiers prioritaires 3.2. Soutenir les acteurs locaux engagés au quotidien dans le « combat culturel » pour les habitants des quartiers 3.3. Proposer une approche culturelle festive et hors les murs en direction des quartiers prioritaires |
| ORIENTATION N°4. Continuer à développer l'accès au sport et lever les freins à la pratique des habitants des quartiers prioritaires | 4.1. Renforcer l'accessibilité à la pratique sportive des habitants des quartiers prioritaires 4.2. Faciliter la pratique sportive des personnes porteuses de handicap 4.3. Soutenir le développement des associations sportives |
| Thématique animation sociale, citoyenneté, prévention | |

| | |
|---|--|
| <p>ORIENTATION N°5 Favoriser le vivre ensemble et l'engagement citoyen</p> | <p>5.1. Renforcer le lien social et le vivre ensemble 5.2. Lever les freins aux activités de loisirs 5.3. Lutter contre l'isolement des seniors 5.4. Favoriser l'engagement citoyen</p> |
| <p>Thématique accès au droit et à la santé des habitants des quartiers prioritaires</p> | |
| <p>ORIENTATION N°6 Favoriser l'accès au droit des habitants des quartiers prioritaires</p> | <p>6.1. Pérenniser les ressources existantes, les évaluer et assurer leur coordination 6.2. Accompagner les habitants des QPV dans leurs démarches administratives et le recours au droit</p> |
| <p>ORIENTATION N°7 Renforcer l'axe santé du Contrat de Ville</p> | <p>7.1. Décliner un volet spécifique Politique de la Ville dans le cadre du Contrat Local de santé 7.2. Intégrer les enjeux de prévention et de lutte contre les addictions, à l'échelle des quartiers prioritaires.</p> |
| <p>Thématique emploi et insertion professionnelle</p> | |
| <p>ORIENTATION N°8 Renforcer l'orientation et l'accompagnement des habitants vers l'emploi</p> | <p>8.1. Diversifier les modalités de mobilisation vers l'emploi 8.2. Contribuer à lever les freins à l'insertion professionnelle</p> |
| <p>Thématique cadre de vie</p> | |
| <p>ORIENTATION N°9 Améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires</p> | <p>9.1. Progresser collectivement sur la collecte du tri sélectif 9.2. Améliorer la collecte des encombrants 9.3. Renforcer la coordination des acteurs</p> |
| <p>ORIENTATION N°10 Favoriser l'appropriation positive des espaces extérieurs</p> | <p>10.1. Embellir le cadre de vie et sensibiliser à son respect 10.2. Construire un cadre de vie sûr et convivial</p> |

4 – LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE

Le pilotage et l'animation du Contrat de Ville

L'animation locale du Contrat de Ville

L'animation locale du Contrat de Ville **se répartit entre la CASAS, copilote et porteuse au niveau locale du Contrat de Ville et les 3 communes concernées**, selon les modalités suivantes :

- Le service Politique de la Ville au sein de la CASAS assure un rôle d'ensemblier et est garant des modalités de fonctionnement global (organisation et suivi de l'appel à projet ; instances de pilotage ; échanges thématiques ; etc.)
- Les Villes concernées par le Contrat de Ville assurent, en lien avec la CASAS, une partie du suivi opérationnel des actions du Contrat de Ville (relation avec les porteurs de projet, suivi des actions, partenariat, etc.). Chacune des villes a son organisation propre en la matière : une élue référente et un service Politique de la Ville à Saint-Avold ; un suivi par Maire et DGS à Folschviller et Valmont.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, la CASAS et les Villes souhaitent **développer l'animation locale inter-partenaire** au moyen de :

- La mise en place d'échanges thématiques réguliers entre acteurs du Contrat de Ville
- Le renforcement de la communication sur l'Appel à projets et de l'accompagnement des porteurs au plus près du terrain.

Un **appel à projet permet une programmation annuelle** du contrat de ville, qui se veut en cohérence avec les besoins du territoire et priorités définies. Dans cet esprit, des modalités de préparation sont fixées, autour de trois temps forts :

- 1) Réunion de lancement de l'Appel à projet (échelle des 2 quartiers/organisation par CASAS en lien avec l'Etat et les communes)
 - Préciser les règles, le calendrier et les modalités de fonctionnement,
 - Exposer les priorités de l'appel à projet, en lien avec les enjeux des quartiers
 - Informer sur les principaux cofinancements existants, en présence si possible des services déconcentrés de l'Etat, de la CAF, du Conseil départemental, du Conseil Régional, etc.
- 2) Période avant dépôt des dossiers
 - Contacts avec porteurs, sur demande, pour présentation des projets + accompagnement
 - Echanges sur la pertinence par rapport aux priorités de l'Appel à projet, le partenariat, la complémentarité
- 3) Instruction et réunions de validation :
 - Comité technique et Comité de pilotage

Des temps de travail thématiques entre les acteurs du Contrat de Ville

Le service Politique de la Ville de la CASAS (en lien avec les Villes) réunit deux fois par an les acteurs du Contrat de Ville (structures de terrain, porteurs de projet, partenaires institutionnels, etc.) sur le modèle des ateliers de co-construction des orientations du nouveau Contrat de Ville pour deux temps d'échanges thématiques

- Une réunion collective en amont de l'appel à projet
- Un bilan annuel entre acteurs qui travaillent sur une même thématique (diagnostic, bilan des actions réalisées, projet collectif à mettre en œuvre)

Ces groupes thématiques sont au moins au nombre de quatre (ce qui pourra évoluer au fil du temps)

- Education, parentalité, sport et culture
- Animation sociale, citoyenneté, accès au droit et à la santé
- Emploi et insertion par l'économique
- Cadre de vie

Les instances de pilotage

LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage réunit les représentants du Préfet de Moselle, de la Communauté d'Agglomération, des trois communes concernées, des deux conseils citoyens ainsi que les signataires du contrat de ville¹⁹.

Il est composé des membres suivants :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Forbach-Boulay
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
- Monsieur le Maire de Saint-Avold
- Monsieur le Maire de Valmont
- Monsieur le Maire de Folschviller
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Directeur général de La Caisse des dépôts et consignations
- Monsieur le Procureur de Sarreguemines
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Moselle
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle
- L'Inspecteur de l'Education Nationale
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé
- Le Directeur Territorial de France Travail
- Le Commandant de brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Le Commandant de l'Hôtel de Police nationale de Saint-Avold
- Le Directeur Général de Vivest

¹⁹ Département, région, services déconcentrés, CAF, CCI, CMA, Caisse des Dépôts...

- Le Directeur Général de Moselis
- Le Directeur Général de CDC Habitat
- Le Directeur général d'Eurométropole Metz Habitat
- Les représentants du Conseil Citoyen de la Cité du Furst
- Les représentants du Conseil Citoyen de Carrière Wehneck

Le comité de pilotage a pour mission de définir les enjeux stratégiques du Contrat de Ville et à ce titre il validera chaque année la programmation présentée dans le cadre du contrat de ville et se chargera de son suivi et de son évaluation.

LE COMITE TECHNIQUE

Un comité de suivi technique est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage ; il prépare les comités de pilotage et s'inscrit ainsi comme une instance d'échange sur la conduite des actions.

Il regroupe les techniciens des différentes instances du comité de pilotage et les membres représentants des conseils citoyens.

La participation citoyenne

Le cadre juridique

Le principe de co-construction de la Politique de la Ville, consacré par la Loi du 21 février 2014 reste le cadre des nouveaux Contrats de Ville qui sont appelés à développer un volet « Participation citoyenne ».

L'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement 2030 » du 4 janvier 2023 réaffirme que "la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte dans l'élaboration et l'animation des contrats de ville".

Elle introduit une dimension de souplesse dans une mise en œuvre qui doit être appréciée au regard du contexte local et peut prendre des formes diverses : le dialogue avec les conseils citoyens dont le statut est maintenu mais aussi avec des collectifs d'habitants, des associations, des amicales de locataires, la mobilisation d'outils tels les tables de quartiers, les maisons de projets, etc.

Elle précise aussi les différents niveaux de participation citoyenne selon les thématiques : information, consultation, concertation, codécision.

Les représentants d'habitants seront associés aux instances du Contrat de Ville. Par ailleurs, les collectivités sont également encouragées à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs habituels de concertation.

L'instruction présente aussi dans son annexe 3 la synthèse de la concertation nationale "Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers". Pour les habitants, les principaux défis pour les quartiers concernent la prévention de la délinquance, le logement, le cadre de vie, le trafic de stupéfiant et ses conséquences et l'enjeu de

mixité sociale, notamment à l'école. Les personnes exerçant une activité en QPV placent l'éducation comme défi principal pour les quartiers. Pour l'ensemble des répondants, les atouts des quartiers résident dans le tissu associatif et la solidarité.

Les instances locales

Les quartiers prioritaires de la Cité du Furst et de Carrière Wehneck disposent chacun d'un Conseil Citoyen en exercice qui sont portés respectivement par le centre social Audaces's et le CCAS de Saint-Avoid.

La CASAS et les Villes de Saint-Avoid, Folschviller et Valmont s'engagent à soutenir ces conseils de quartiers dans leurs actions et à les associer étroitement à la conduite de la Politique de la Ville, ceci n'étant aucunement exclusif de toutes autres modalités d'information, de consultation et de mobilisation de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires et des collectifs ou associations qui en émanent.

Les engagements des partenaires en direction des publics des quartiers prioritaires

Engagement de la CASAS

Depuis la prise de compétence « Politique de la Ville » par la Casas, celle-ci s'est dotée d'un service propre en charge de cette compétence sous la férule d'un Vice-Président et du Président de la Casas.

Le service « Politique de la Ville » est composée à ce jour de 2 agents (1 catégorie A et 1 catégorie B) qui conduisent et instruisent les différentes actions homologuées par le Conseil Communautaire.

Des concertations sont engagées avec les différents partenaires ou associations situés dans les QPV des communes de Folschviller, Valmont et la ville de Saint-Avold.

Ces différentes rencontres permettent de conserver le lien entre les habitants des quartiers QPV et la Casas par l'intermédiaire du service Politique de la Ville, ceci notamment dans le domaine social, socio-éducatif et sportif, en restant proche de ses administrés.

La pérennité des actions reconduites dans le Contrat de Ville 2024-2030 permet de justifier le bien-fondé de la Politique de la Ville menée par la Casas sur son territoire.

Engagement des Villes de Saint-Avold, Valmont et Folschviller

Les Villes qui accueillent des quartiers prioritaires sur le territoire de la CASAS s'engagent à :

- Mettre en œuvre les orientations prioritaires telles que définies dans le présent Contrat de Ville,
- Prendre part activement aux différentes instances du Contrat et de la Politique de la Ville,
- Accompagner les partenaires et porteurs de projets Politique de la Ville dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions menées à ce titre,
- Communiquer auprès des partenaires et porteurs de projets toutes les informations relatives au Contrat et à la Politique de la Ville,
- Communiquer auprès des partenaires et porteurs de projets sur les dispositifs de droit commun existants autres que la Politique de la Ville,
- Soutenir les habitants, les associations et autres acteurs locaux présents dans les QPV dans la réalisation de nouveaux projets en lien avec les priorités du nouveau Contrat de Ville.

Les engagements du Département dans le cadre de la politique de la ville

Le Département de la Moselle mène une action majeure en matière de politiques sociales. Il conçoit et met en œuvre des politiques départementales en faveur des enfants et des familles, s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et porte une action forte au profit de l'insertion par l'emploi.

Ses différentes missions concourent ainsi aux enjeux de la Politique de la Ville définis pour la période 2024-2030 :

En matière d'emploi, l'action du Département contribue à :

- ❖ **Construire** des parcours d'insertion adaptés à la diversité des besoins,
- ❖ **Faciliter** le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi (clauses sociales, insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire),
- ❖ **Favoriser** le développement d'actions tremplins vers l'emploi (mobilité, santé, sport, logement, garde d'enfants).

Son action participe également à l'amélioration **du cadre de vie** par :

- ❖ Le **développement** social local,
- ❖ L'**accès** au service public,
- ❖ Le **soutien** aux actions en matière de mixité sociale,

Et concourt à l'**émancipation de la jeunesse et des enfants**, car elle permet de :

- ❖ **Renforcer** l'accompagnement global des enfants et des familles en prenant appui sur leurs ressources et leur environnement,
- ❖ **Contribuer** à la lutte contre le décrochage scolaire,
- ❖ **Promouvoir** l'accès à la culture et au sport pour les jeunes,
- ❖ **Développer** des actions de soutien à la parentalité,

En matière de sécurité, le Département :

- ❖ **Soutient** la prévention spécialisée sur les territoires,
- ❖ **Favorise** la mise en place de missions exploratoires,
- ❖ **Lutte** contre les violences intrafamiliales.

Enfin, le Département porte une action de sensibilisation à la **citoyenneté** auprès des jeunes mosellans.

Le Département s'engage à poursuivre ses missions et son investissement afin de réduire les inégalités dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Aussi ce dernier participera financièrement à certaines actions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales en fonction du budget adopté annuellement par l'Assemblée Départementale.

ANNEXE 1

Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville "Engagement quartiers 2030"

ARTICLE TYPE

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - o La politique régionale de formation professionnelle ;
 - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - o La politique régionale de soutien aux associations ;
 - o La politique régionale de développement économique ;
 - o Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
 - o Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
 - o Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

Engagement du SDIS Moselle

Principaux objectifs poursuivis sur le territoire

Appuis ponctuels :

- a. Prox'Aventure,

Objectifs : tisser des liens de confiance entre les jeunes et les institutions telles que la police nationale, et revaloriser la notion de citoyenneté.

- b. Collaborations avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** (TIG, Journées de prévention, participation de jeunes délinquants à des gardes en UO, etc.);

Objectif : prévention de la récidive

Parcours :

- c. **Classes de cadets de la sécurité civile** (dès l'âge de 11 ans),

Objectifs : découverte de l'univers des sapeurs-pompiers et de la sécurité civile, acquérir des compétences relatives à la sécurité civile et intégrer les valeurs citoyennes partagées par les sapeurs-pompiers, notamment la tolérance, la loyauté, le vivre-ensemble et le goût de l'effort.

- d. **Jeunes Sapeurs-Pompiers** (de 12 à 16 ans),

Objectifs : Initiation aux techniques de lutte contre les incendies, Formation aux gestes de premiers secours et pratique de différents sports.

- e. **Sapeurs-Pompiers Volontaires** (dès 16 ans),

Objectif : participer aux missions de secours et d'incendie.

- f. Personnels recrutés en **contrats d'avenir**, avant de passer le concours CPL SPP

Objectif : recruter des jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi et les préparer au concours de sapeurs-pompiers professionnels.

Axes d'évolution prévus sur la période 2024-2026

- **Classes de cadets de la sécurité civile** : objectif de 1 classe de cadets par collège mosellan. Actuellement, 70 classes ouvertes en Moselle, soit la moitié des classes au niveau national.
- **Création d'un département** volontariat, jeunesse et citoyenneté au SDIS57 au 1^{er} janvier 2024 pour promouvoir l'engagement citoyen et augmenter les actions de recrutement.
- Augmentation du nombre de prestations « **les Gestes Qui Sauvent** » dans les quartiers sensibles.

L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- La réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- Le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE)
- La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des

familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques

- Le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- L'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes, via notamment le soutien aux projets dont ils sont à l'initiative
- L'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances
- Le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF".

La stratégie d'intervention de France Travail

Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en QPV dans un objectif de plein emploi

- Intensifier la mise en relation des demandeurs d'emploi QPV sur les offres d'emploi disponibles
- Promouvoir les profils auprès des entreprises
- Faciliter l'accès au dispositif de formation (AFPR-POE) permettant de réduire l'écart de compétences avant embauche
- Communiquer davantage auprès des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement intensif (CEJ-AIJ) et favoriser leur accès
- Développer l'immersion en entreprise des demandeurs d'emploi QPV
- Communiquer sur le dispositif Emplois francs auprès des entreprises du secteur

...

Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel et leur développement de compétences

- Recourir à l'offre de formation de France Travail ou de la Région Grand Est
- Mobiliser le dispositif d'immersion professionnelle afin de valider ou confirmer un projet professionnel
- Favoriser l'accès à l'offre de service de France Travail comme la prestation Activ'Projet

Mobiliser plus encore les services favorisant la lutte contre les freins sociaux à l'emploi

- Encourager l'accès aux accompagnements intensifs et lutter ainsi contre les freins périphériques à l'emploi (accompagnement Global, accompagnement Renforcé)
- Développer l'accès à la prestation "mobilité" de France Travail
- Permettre à chaque demandeur d'emploi qui le souhaite de prendre en compte l'impact de son état de santé sur son projet professionnel, mobiliser la prestation "Parcours emploi santé"

Appui à l'accès aux données de diagnostic sur le marché du travail et le pilotage des résultats

- Favoriser l'accès à DATA Emploi en appui à la réalisation de diagnostics sur le marché du travail
- Fournir des éléments de pilotage de la mobilisation de l'offre de service au profit des demandeurs d'emploi QPV ».

L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- La réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- Le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE)
- La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques
- Le développement des loisirs de proximité via l'offre de service en matière d'enfance et jeunesse (Alsh)
- Le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- L'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances
- Le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF

Les financements du contrat de la ville

Les financements octroyés dans le cadre de la Politique de la Ville visent **prioritairement les associations implantées localement** et devront être priorisées sur les enjeux identifiés par les habitants dans le cadre des concertations menées pour préparer cette nouvelle contractualisation.

Les crédits spécifiques politiques de la ville devront soutenir des actions complémentaires à celles du droit commun et spécifiques aux quartiers prioritaires et à leurs habitants. Les crédits Politique de la Ville doivent en effet être utilisés pour faire effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Une attention forte sera portée au financement des petites associations.

L'appel à projets Politique de la Ville demeure un des piliers majeurs du pilotage du Contrat de ville, s'appuie sur le BOP 147 de l'ETAT et la participation des autres financeurs, dont les collectivités territoriales. Afin de garantir une meilleure stabilité aux projets et aux associations porteuses, la circulaire du 31 août 2023 prévoit une conclusion de 50 % de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), en ciblant prioritairement les Dispositifs de Réussite Educative et les associations de proximité. Elles feront l'objet d'une évaluation partagée en fin d'exercice.

Le nouveau Contrat de Ville ouvre également la possibilité de **soutenir des projets d'investissement** identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés.

Ces projets seront intégrés à la stratégie du contrat de ville et pourront faire l'objet d'un financement via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert...) et de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la banque des territoires, des collectivités et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux et investisseurs privés.

L'évaluation du Contrat de Ville

Le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat de ville doit permettre aux décideurs locaux et aux acteurs de terrain de s'interroger sur la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre au titre du contrat de ville, pour atteindre l'objectif commun de réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

La circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, a précisé l'esprit dans lequel doit s'exercer cette exigence d'évaluation.

- L'établissement en amont d'un petit nombre d'indicateurs de suivi précis et facilement mobilisables, afin de documenter la réalisation et les effets des actions et politiques publiques déployées localement
- La mobilisation d'une double approche quantitative et qualitative

Les signataires du Contrat de Ville sont conscients de l'enjeu d'une évaluation en continu des actions déployées sur la durée du Contrat de Ville, afin de pouvoir s'appuyer sur les observations produites pour poursuivre, adapter et le cas échéant réorienter leurs moyens d'action en fonction de l'atteinte des résultats. A ce titre, trois niveaux d'évaluation seront mis en œuvre :

- Le recueil régulier des indicateurs de suivi, de résultats et d'impact à partir du bouquet d'indicateur défini en amont
- Des bilans annuels des actions, programmes et projets seront réalisés ainsi que la mise en place de tableaux de bord sur chaque quartier prioritaire
- L'organisation de réunions thématiques annuelles pour les thématiques prioritaires du Contrat de Ville, afin de partager avec les acteurs institutionnels et de terrain une évaluation qualitative de l'évolution des quartiers prioritaires.

SIGNATURES DES SIGNATAIRES

Le Président de la Communauté
D'Agglomération Saint-Avold Synergie

Salvatore COSCARELLA

Le Maire de Saint-Avold

René STEINER

Le Président de la Région Grand'Est

Franck LEROY

Le Directeur Général de Moselis

Franck CECCATO

Le Directeur de CDC Habitat

Guillaume EXINGER

Le Directeur de France Travail

Thierry HOMBERG

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de Moselle
Par délégation le Sous-Préfet
De Boulay Forbach moselle

Franck CHAULET

Pour le Maire de Valmont
Le 2^{ème} Adjoint

Jean TOURSCHER

Le Président du Conseil Départemental
De la Moselle

Patrick WEITEN

Le Directeur.Général de Vivest

Jean-Pierre RAYNAUD

Monsieur le Directeur d'Eurométropole
Metz Habitat

Pascal COURTINOT

Monsieur le Directeur de la Caisse
D'Allocations Familiales

Laurent PONTE

Le Procureur de la République près
Le Tribunal de Grande Instance
De Sarreguemines

Olivier GLADY

Le Recteur de l'Académie
Nancy Metz

Pierre François MOURIER

Le Directeur Territorial Moselle de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Cyril MANGIN

La Directrice de l'Agence
Régionale de Santé

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Le Président de la Chambre de Commerce
Et d'Industrie de la Moselle

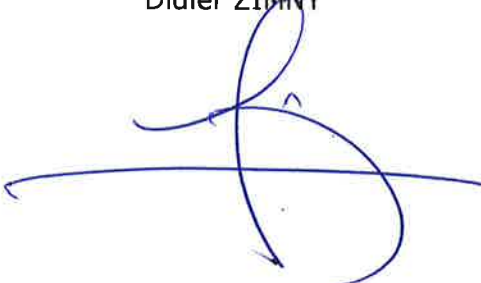
Fabrice GENTER

Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle

Philippe FISCHER

Le Maire de Folschviller

Didier ZIMNY



**Le Procureur de la République près
Le Tribunal de Grande Instance
De Sarreguemines**

Olivier GLADY

**Le Recteur de l'Académie
Nancy Metz**

Pierre François MOURIER

**Le Directeur Territorial Moselle de la Caisse
des Dépôts et Consignations**

Cyril MANGIN

**La Directrice de l'Agence
Régionale de Santé**

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

**Le Président de la Chambre de Commerce
Et d'Industrie de la Moselle**

Fabrice GENTER

**Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle**

Philippe FISCHER



Le Procureur de la République près
Le Tribunal de Grande Instance
De Sarreguemines

Olivier GLADY

Le Recteur de l'Académie
Nancy Metz

Pierre François MOURIER

Le directeur Régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Cyril MANGIN
Directeur Territorial Moselle



Le Président de la Chambre de Commerce
Et d'Industrie de la Moselle

Nadège RISSE

La Directrice de l'Agence
Régionale de Santé

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Le Président de la Chambre des Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle

Christophe RICHARD

SIGNATURES DES SIGNATAIRES

Le Président de la Communauté
D'Agglomération Saint-Avold Synergie

Salvatore COSCARELLA

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de Moselle
Par délégation le Sous-Préfet
De Boulay Forbach moselle

Franck CHAULET

Le Maire de Saint-Avold

René STEINER

Pour le Maire de Valmont
Le 2^{ème} Adjoint

Jean TOURSCHER

Le Président de la Région Grand'Est

Franck LEROY

Le Président du Conseil Départemental
De la Moselle

Patrick WEITEN

Le Directeur Général de Moselis

Franck CECCATO

Le Directeur Général de Vivest

Jean-Pierre RAYNAUD



Le Directeur de CDC Habitat

Guillaume EXINGER

Monsieur le Directeur d'Eurométropole
Metz Habitat

Pascal COURTINOT

Le Directeur de France Travail

Thierry HOMBERG

Monsieur le Directeur de la Caisse
D'Allocations Familiales

Laurent PONTE

SIGNATURES DES SIGNATAIRES

Le Président de la Communauté
D'Agglomération Saint-Avoid Synergie

Salvatore COSCARELLA

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de Moselle
Par délégation le Sous-Préfet
De Boulay Forbach moselle

Franck CHAULET

Le Maire de Saint-Avoid

René STEINER

Pour le Maire de Valmont
Le 2^{ème} Adjoint

Jean TOURSCHER

Le Président de la Région Grand'Est

Franck LEROY

Le Président du Conseil Départemental
De la Moselle

Patrick WEITEN

Le Directeur Général de Moselis


Franck CECCATO

Le Directeur Général de Vivest

Jean-Pierre RAYNAUD

Le Directeur de CDC Habitat

Guillaume EXINGER

Monsieur le Directeur d'Eurométropole
Metz Habitat

Pascal COURTINOT

Le Directeur de France Travail

Thierry HOMBERG

Monsieur le Directeur de la Caisse
D'Allocations Familiales

Laurent PONTE

SIGNATURES DES SIGNATAIRES

Le Président de la Communauté
D'Agglomération Saint-Avold Synergie

Salvatore COSCARELLA

Le Maire de Saint-Avold

René STEINER

Le Président de la Région Grand'Est

Franck LEROY

Le Directeur Général de Moselis

Franck CECCATO

Le Directeur de CDC Habitat

Guillaume EXINGER

Le Directeur de France Travail

Thierry HOMBERG

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de Moselle
Par délégation le Sous-Préfet
De Boulay Forbach moselle

Franck CHAULET

Pour le Maire de Valmont
Le 2^{ème} Adjoint

Jean TOURSCHER

Le Président du Conseil Départemental
De la Moselle

Patrick WEITEN

Le Directeur Général de Vivest

Jean-Pierre RAYNAUD

Le Directeur Général de la SEM
EUROMETROPOLE METZ HABITAT
Pascal COURTINOT

et par délégation de pouvoir

Philippe KREMER
Adjoint au Directeur Général
Directeur Administratif et Financier

Monsieur le Directeur de la Caisse
D'Allocations Familiales

Laurent PONTE